



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 11	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LEONARD DE VINCI A BOUFFEMONT
-------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au Conseil d'administration du Collège Léonard de Vinci de Bouffémont ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

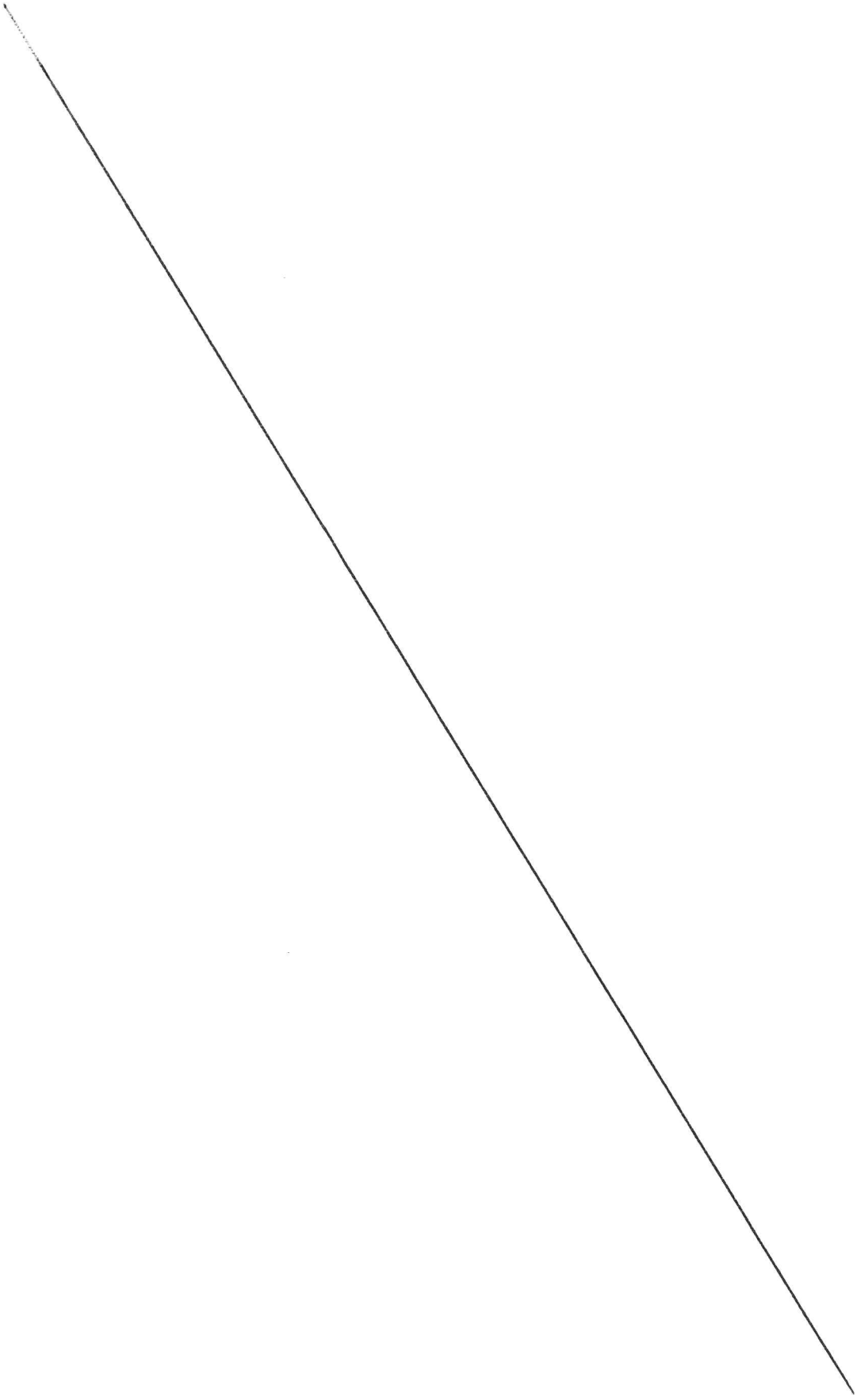
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
HARTMANN	Benjamin	Adjoint		Titulaire
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 12	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REALISATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE C.E.S, LE L.P., ET LA COMMUNE DE MONSOULT
-------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger à la Syndicat Intercommunal de Réalisation et Gestion des équipements sportifs pour le C.E.S, le L.P., et la Commune de Monsoult ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Réalisation et Gestion des équipements sportifs pour le C.E.S, le L.P., et la Commune de Monsoult ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

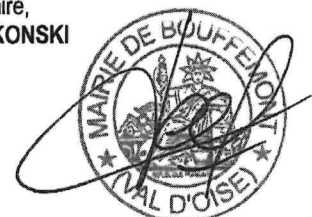
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
HARTMANN	Benjamin	Adjoint		Titulaire
MARTIN	Audrey	Adjoint		Suppléant

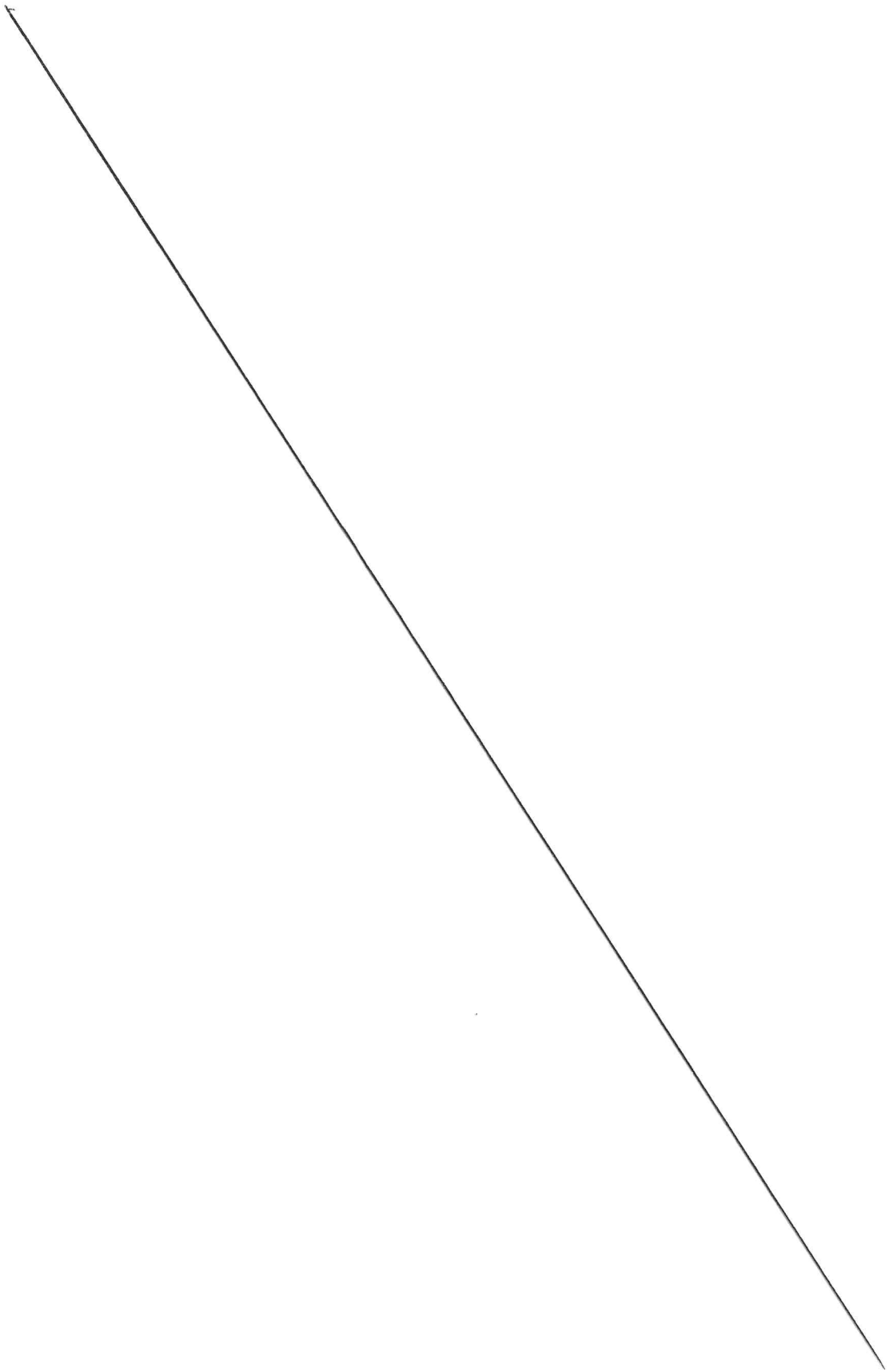
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 13	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BOUFFEMONTOISE POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'ACTIVITE (SOBEFA)
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts de la SOBEFA ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Avec 22 voix pour et 7 oppositions (Mme MERZOUGUI, M. AYMÉ, Mme LENGAGNE, M. COMLAN, M. JEAN LOUIS, Mme MOREL, M. POISSON)

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de procéder à l'élection, outre le Maire, membre de droit, de 5 délégués tulaires représentant la commune au sein de la SOBEFA.

DESIGNE en qualité de délégués, les Conseillers municipaux suivants :

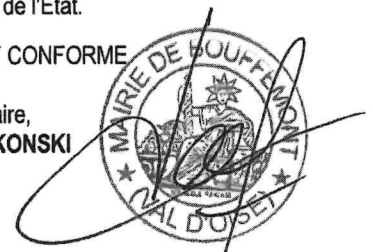
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL
OKONSKI	Karine	Maire	
GAUTHÉ	Laurence	Adjoint	
LE BIGOT	Yannick	Conseiller municipal	
GUADAGNIN	Nathalie	Adjoint	
MAZELLE	Thierry	Adjoint	

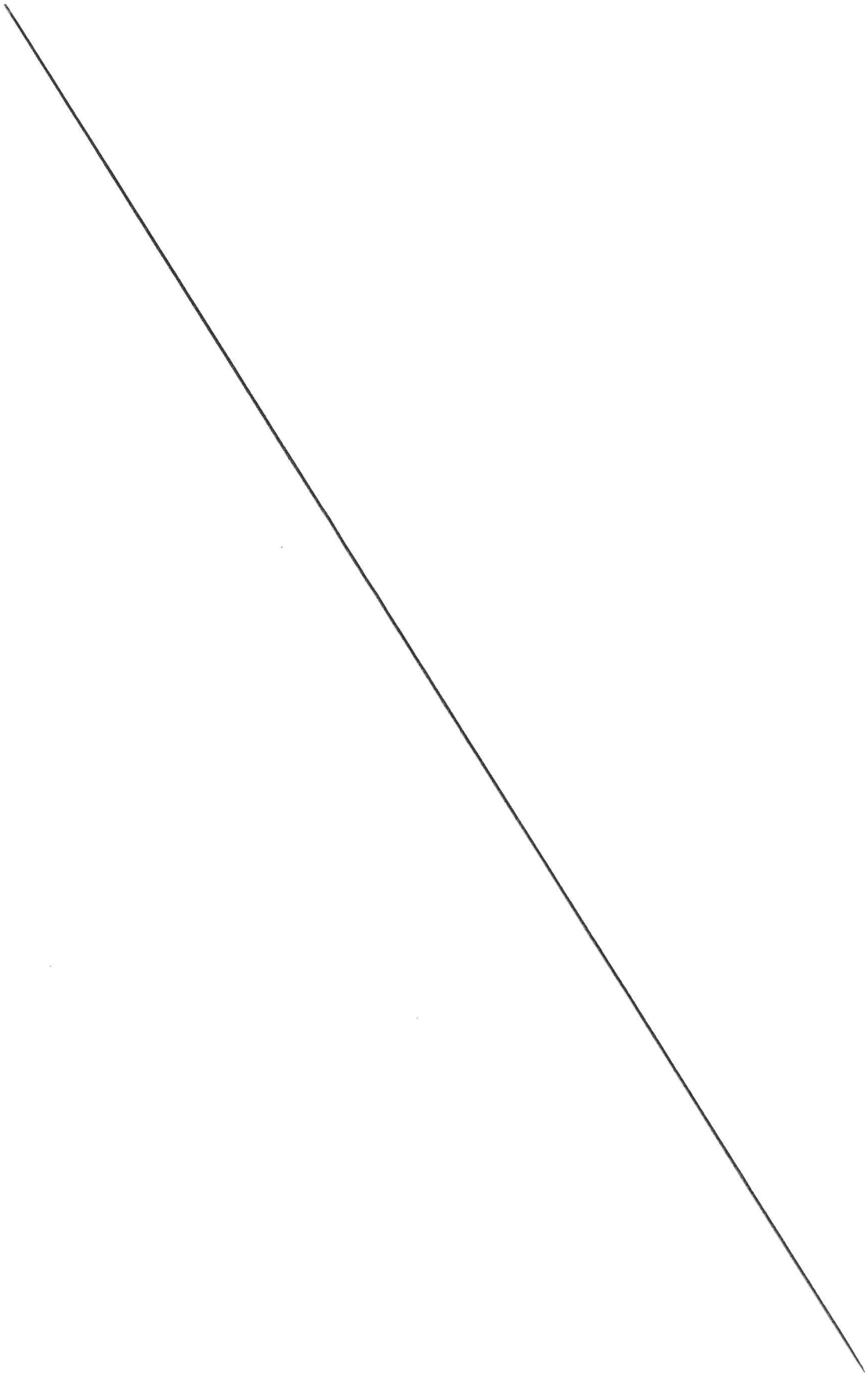
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29 Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00,
Présents : 26 s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de
Votants : 29 Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 14	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES ACTIVITES (OMCA)
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au Conseil d'administration de l'OMCA ;

Vu les statuts de l'OMCA ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
MARTIN	Audrey	Adjoint		Titulaire
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant

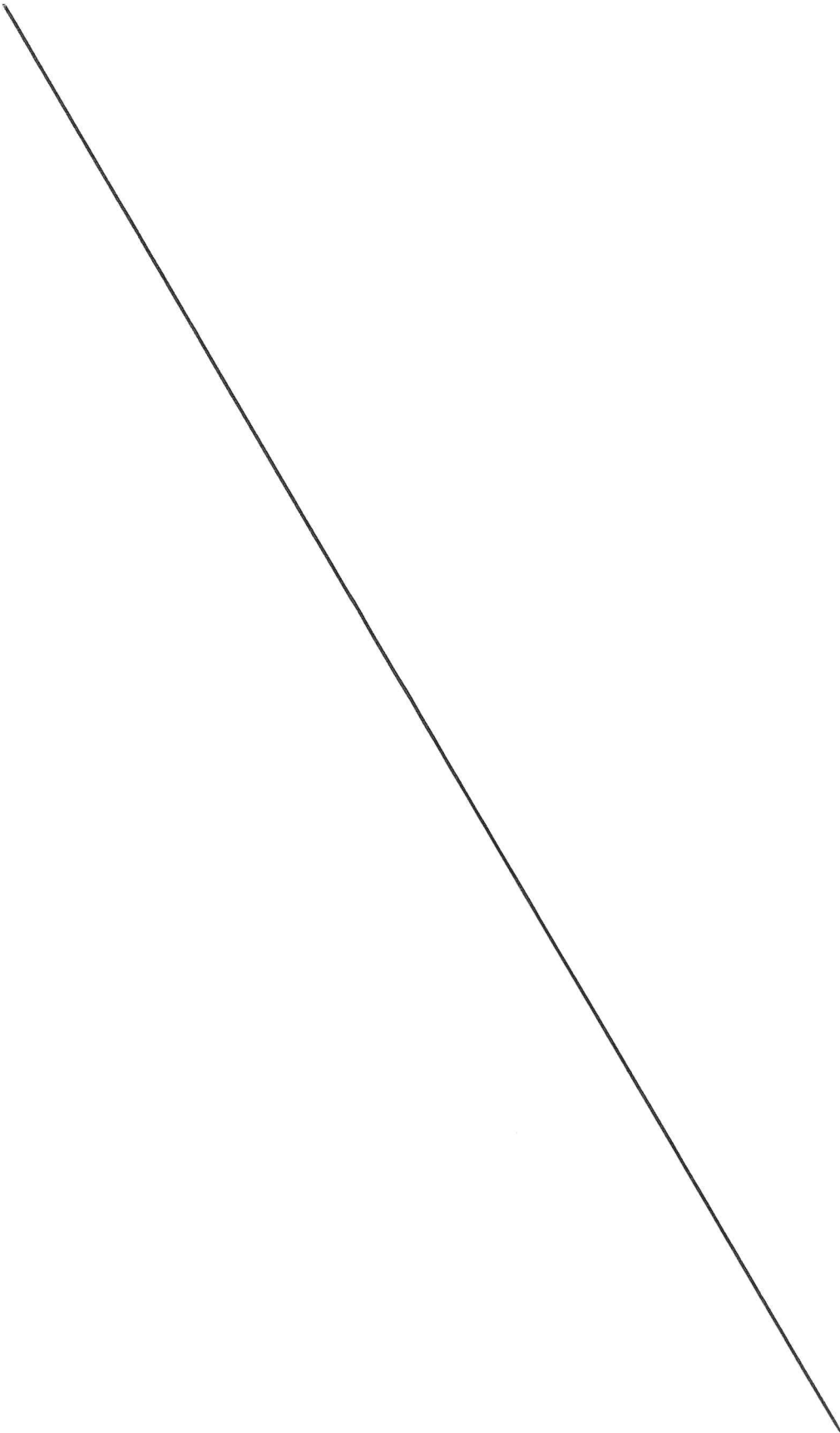
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 15	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE BOUFFEMONTOIS DES SPORTS (OBS)
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
Vu les élections municipales de mars 2026 ;
Vu les statuts de l'OBS;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au Conseil d'administration de l'OBS ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

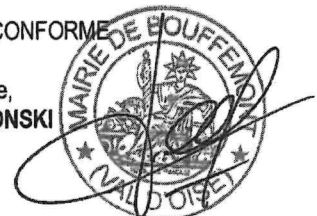
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
MARTIN	Audrey	Adjoint		Titulaire
CHELLALE	Samir	Conseiller municipal		Titulaire
MERZOUGUI	Saliha	Conseiller municipal		Titulaire
ZAMIT	Azedine	Adjoint		Suppléant
DAMIEN	Emilie	Conseiller municipal		Suppléant

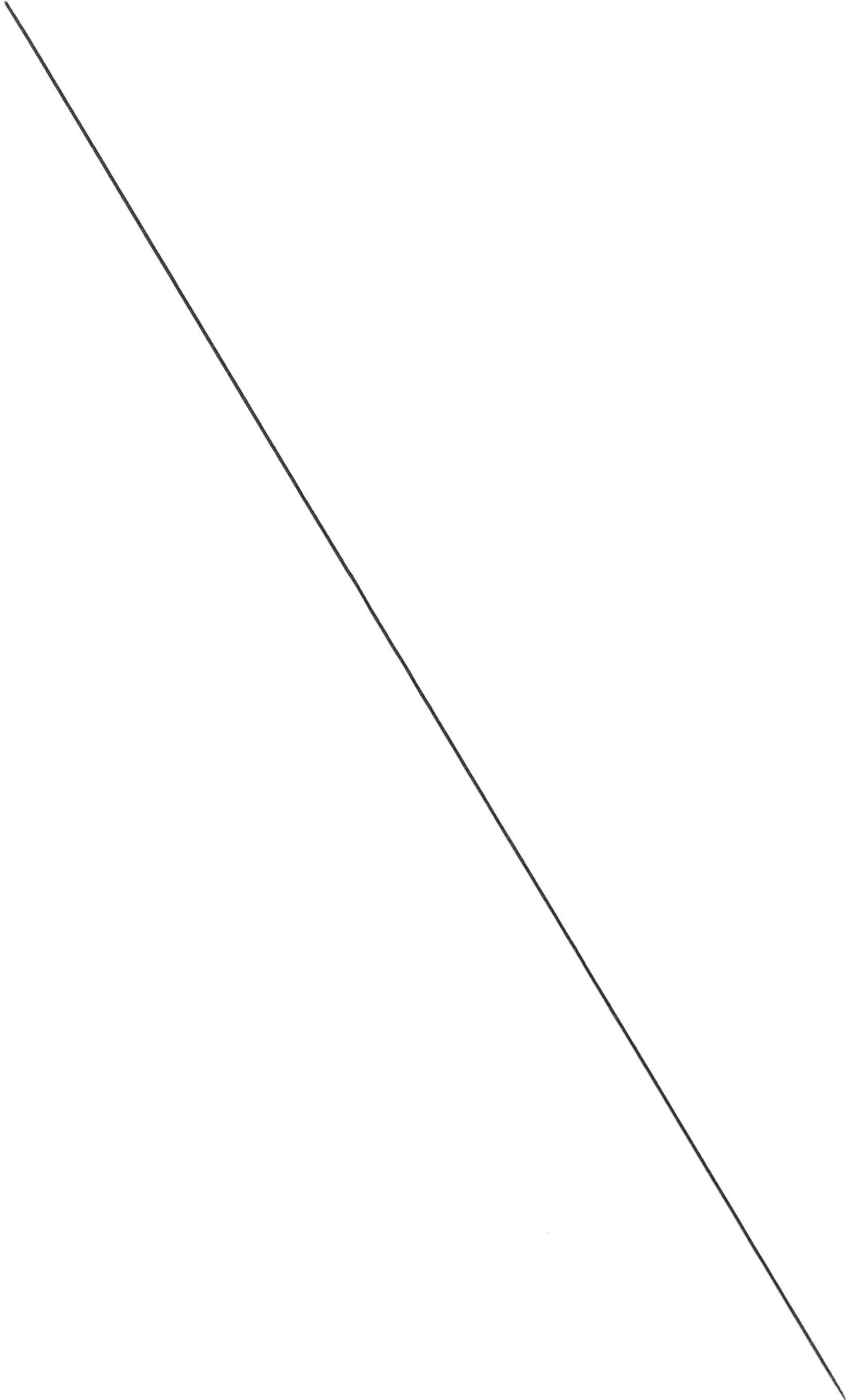
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 16	DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts du CNAS ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au sein du CNAS ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

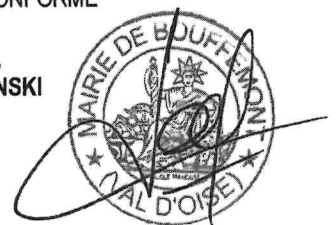
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
MENDES	Sandrine	Adjoint		Titulaire
MERZOUGUI	Saliha	Conseiller municipal		Titulaire
BRIEUX	Christèle	Conseiller municipal délégué		Suppléant

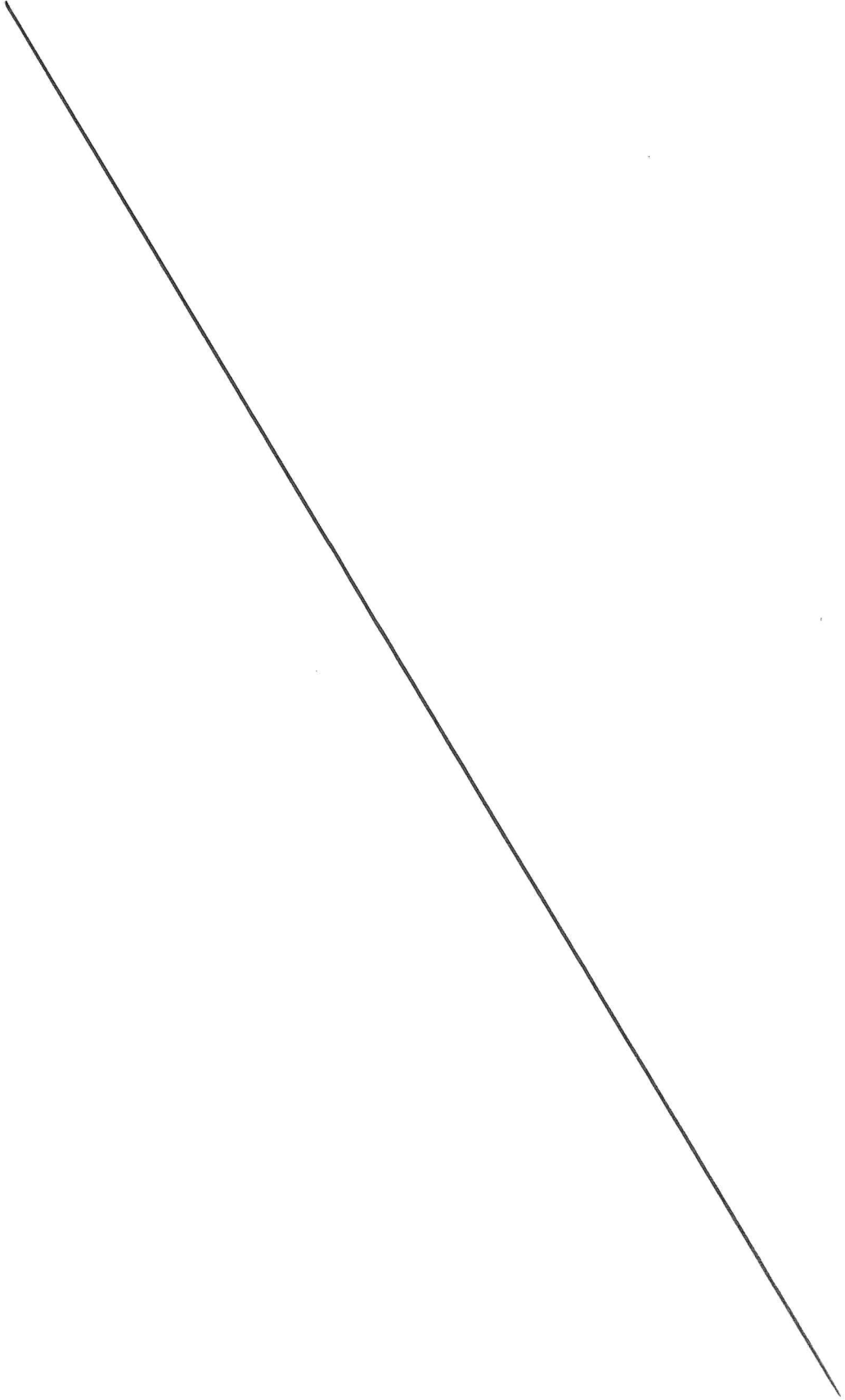
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 17	DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL LOCAL POSTAL
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts du Conseil local postal;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au Conseil local postal ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

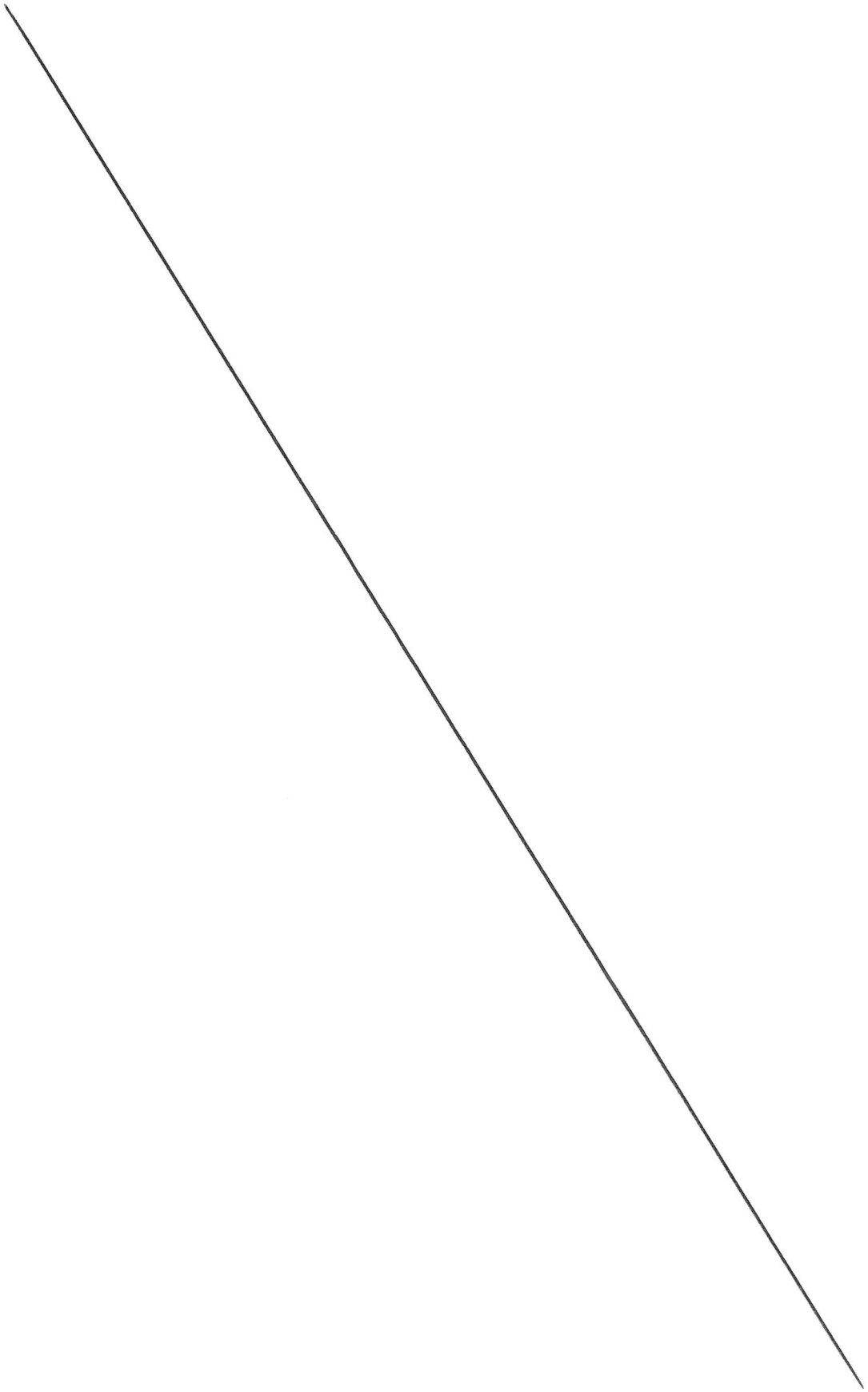
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
MERZOUGUI	Saliha	Conseiller municipal		Suppléant

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 18	DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE AUPRES DE LA PREFECTURE
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité en charge des questions de défense auprès de la Préfecture ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

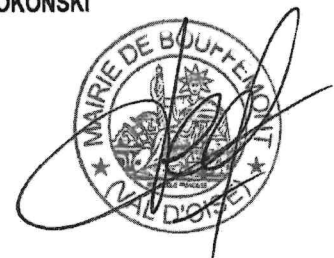
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
ZAMIT	Azedine	Adjoint		Suppléant

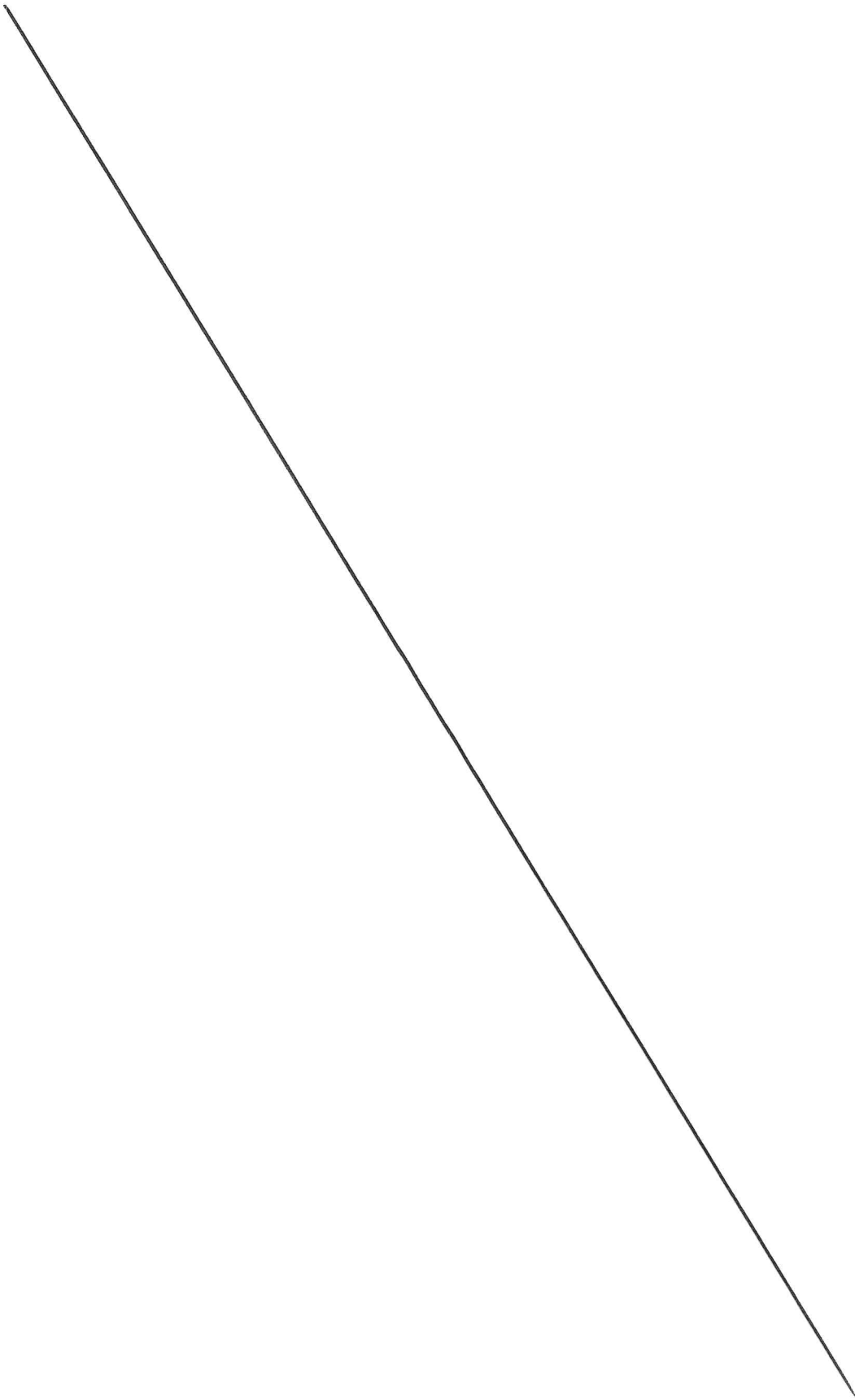
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 24
Volants : 27

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absents non excusés : Manon SCONTRINO, Marina PIAZZA

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 19	DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE PLAINE VALLEE
-------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner un délégué au sein de la commission locale d'évaluation des transferts des charges de Plaine Vallée ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

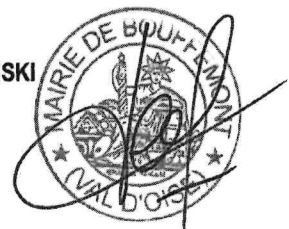
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
MAZELLE	Thierry	Adjoint		Titulaire
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant

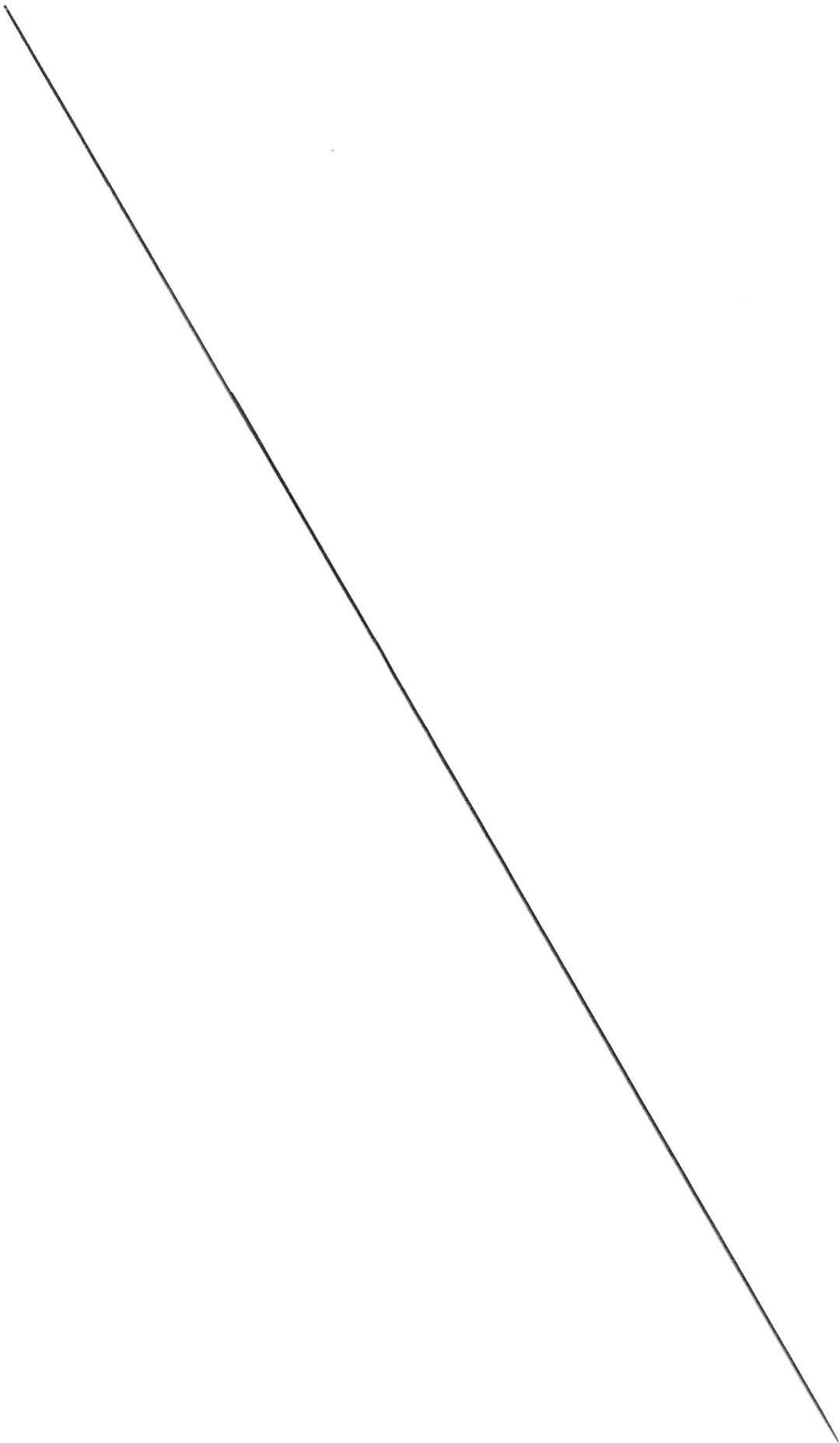
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 20	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SDEVO SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU VAL D'OISE
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts du SDEVO ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au sein du SDEVO ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
MATHIEU	Paul-Patrick	Adjoint		Suppléant

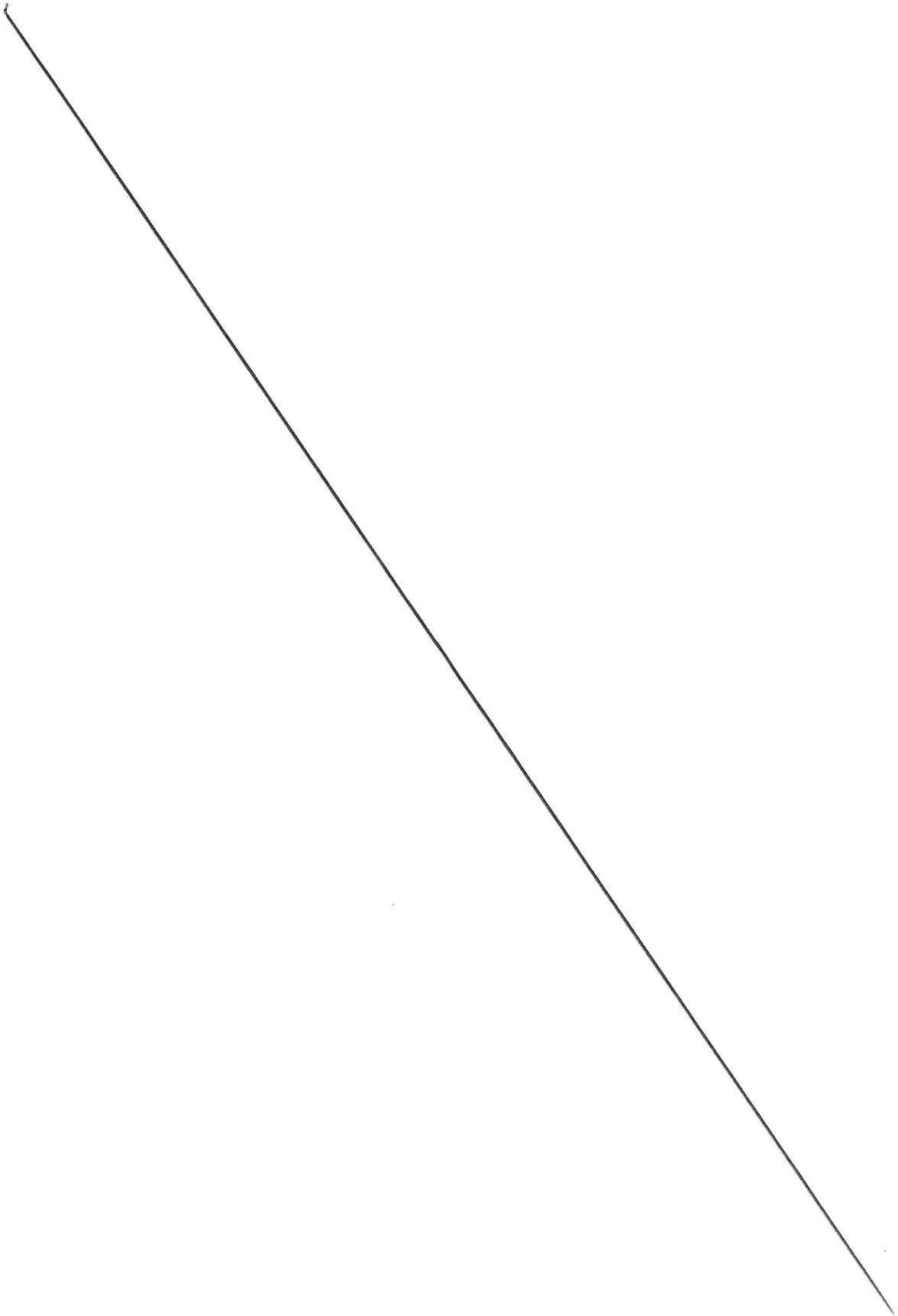
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 21	<p>DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIGEIF</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ILE DE FRANCE</p>
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
Vu les statuts du Sigeif et notamment l'article 7.01 ;

Considérant que la collectivité est membres du Sigeif et lui a transféré tout ou partie des compétences prévues par ses statuts ;
Considérant qu'en application des statuts du Sigeif, chaque collectivité membre doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein du comité d'administration du Sigeif ;

Vu la candidature de Karine OKONSKI au mandat de délégué titulaire ;
Vu la candidature de Paul-Patrick MATHIEU au mandat de délégué suppléant ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

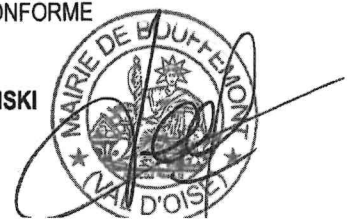
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
MATHIEU	Paul-Patrick	Adjoint		Suppléant

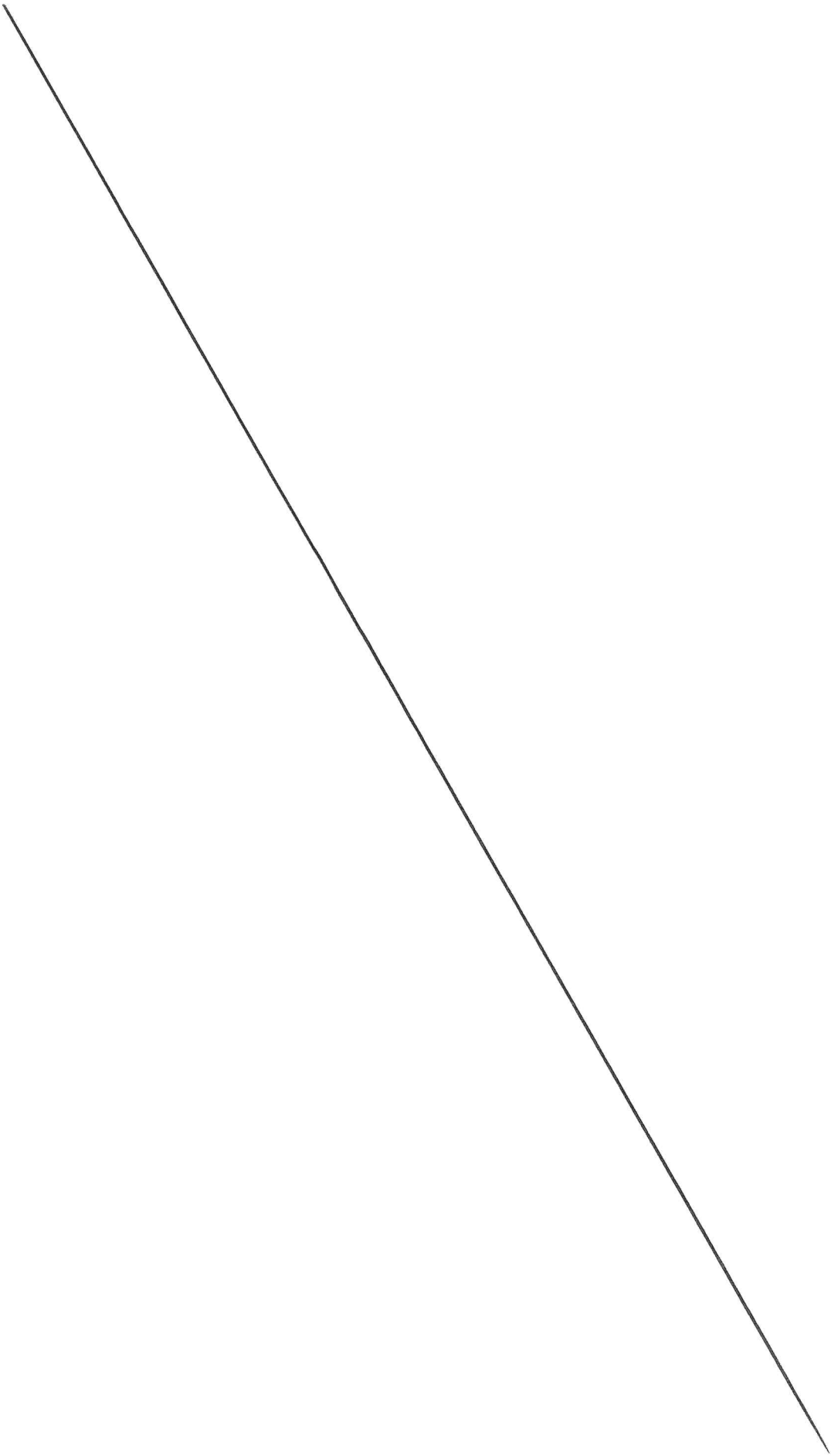
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 22	DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU SIAH SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE
-------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
Vu les élections municipales de mars 2026 ;
Vu les statuts du SIAH ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

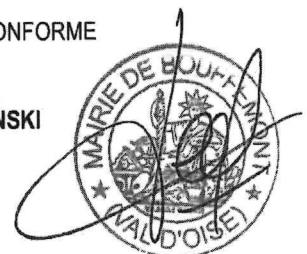
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
GUADAGNIN	Nathalie	Adjoint		Titulaire
MAHE	Cédric	Conseiller municipal		Titulaire
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant
GAUTHE	Laurence	Adjoint		Suppléant

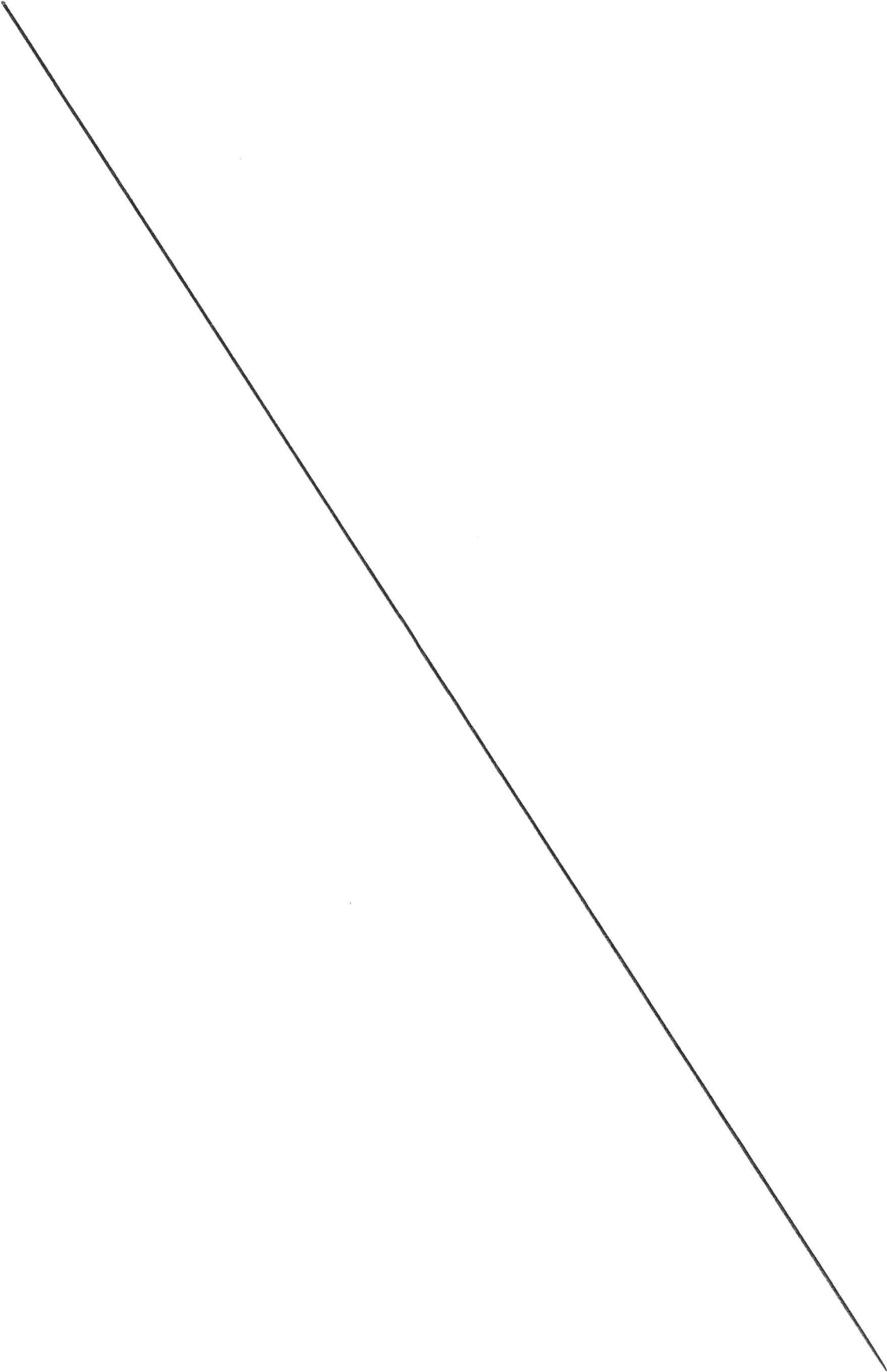
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 23	DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SEMIDOR SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE DE DOMONT ET DE SA REGION
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au sein du SEMIDOR ;

Vu les statuts du SEMIDOR ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
LE BIGOT	Yannick	Conseiller municipal		Suppléant

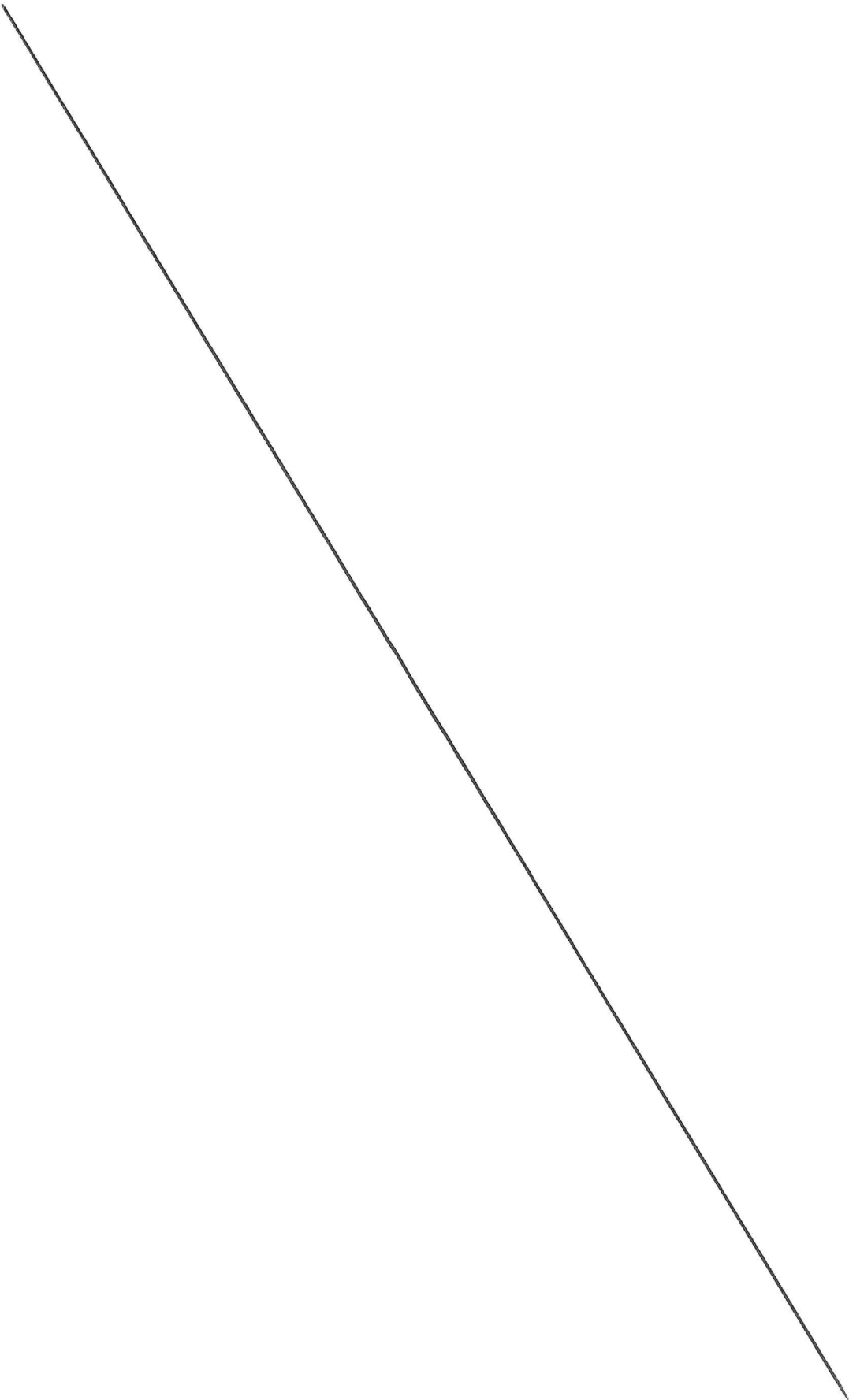
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 24	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU MASSIF FORESTIER DE MONTMORENCY
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts de l'Association des Communes du Massif Forestier de Montmorency ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger à l'Association des Communes du Massif Forestier de Montmorency ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

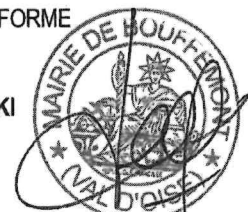
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
DAMIEN	Emilie	Conseiller municipal		Titulaire
VIGOUROUS	Jean-Marc	Conseiller municipal		Titulaire
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant
LE BIGOT	Yannick	Conseiller municipal		Suppléant

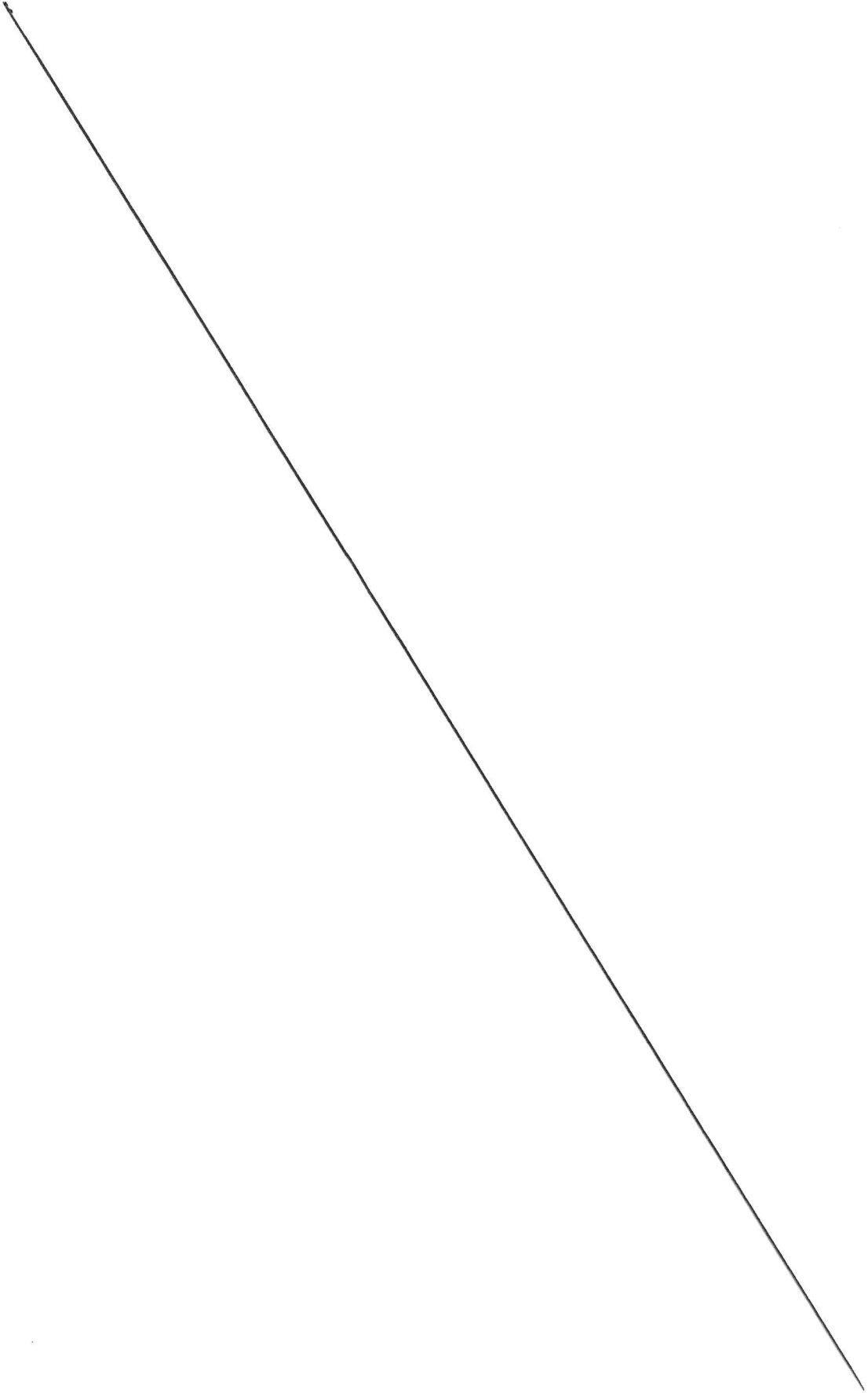
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 25	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES COLLECTIVITES FORESTIERES ÎLE-DE-FRANCE
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
Vu les élections municipales de mars 2026 ;
Considérant qu'il convient de renouveler les délégués « référent forêt-bois » représentant la collectivité pour siéger au sein des Collectivités forestières Île-de-France ;
Vu les statuts des Collectivités forestières Île-de-France;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
GUADAGNIN	Nathalie	Adjoint	.fr	Titulaire

DESIGNE en qualité de délégué suppléant facultatif, le contact administratif suivant :

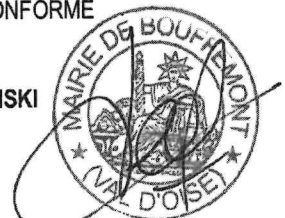
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
BOUDIES	Valérie	Directrice générale des services		Suppléant

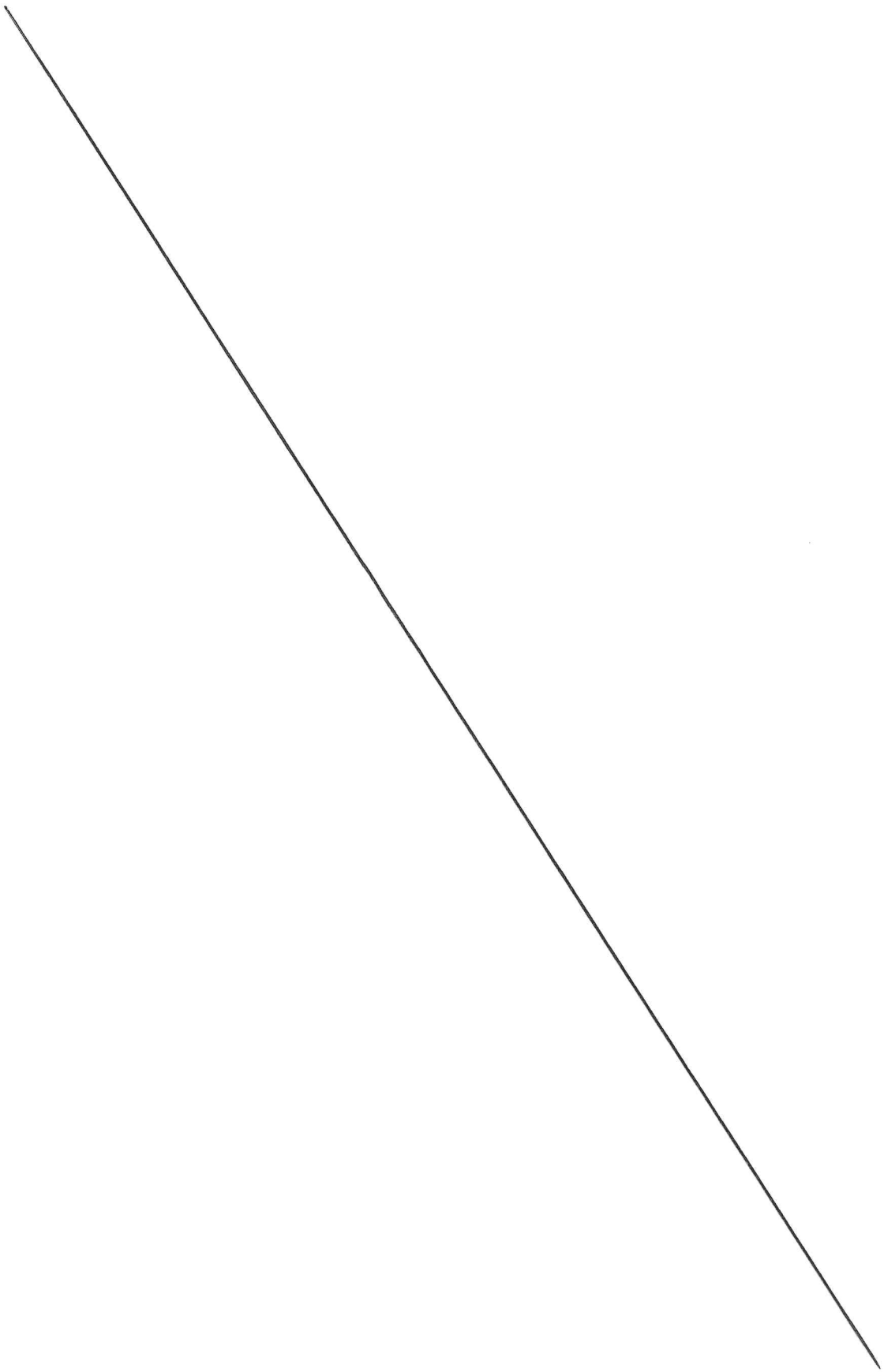
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 26	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIAEP SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE MONSOULT
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts du SIAEP ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au sein du SIAEP ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

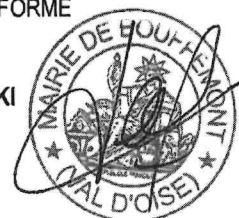
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
BELTRAME	Stéphane	Conseiller municipal délégué		Titulaire
ZAMIT	Azedine	Adjoint		Titulaire
GAUTHE	Laurence	Adjoint		Suppléant
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant

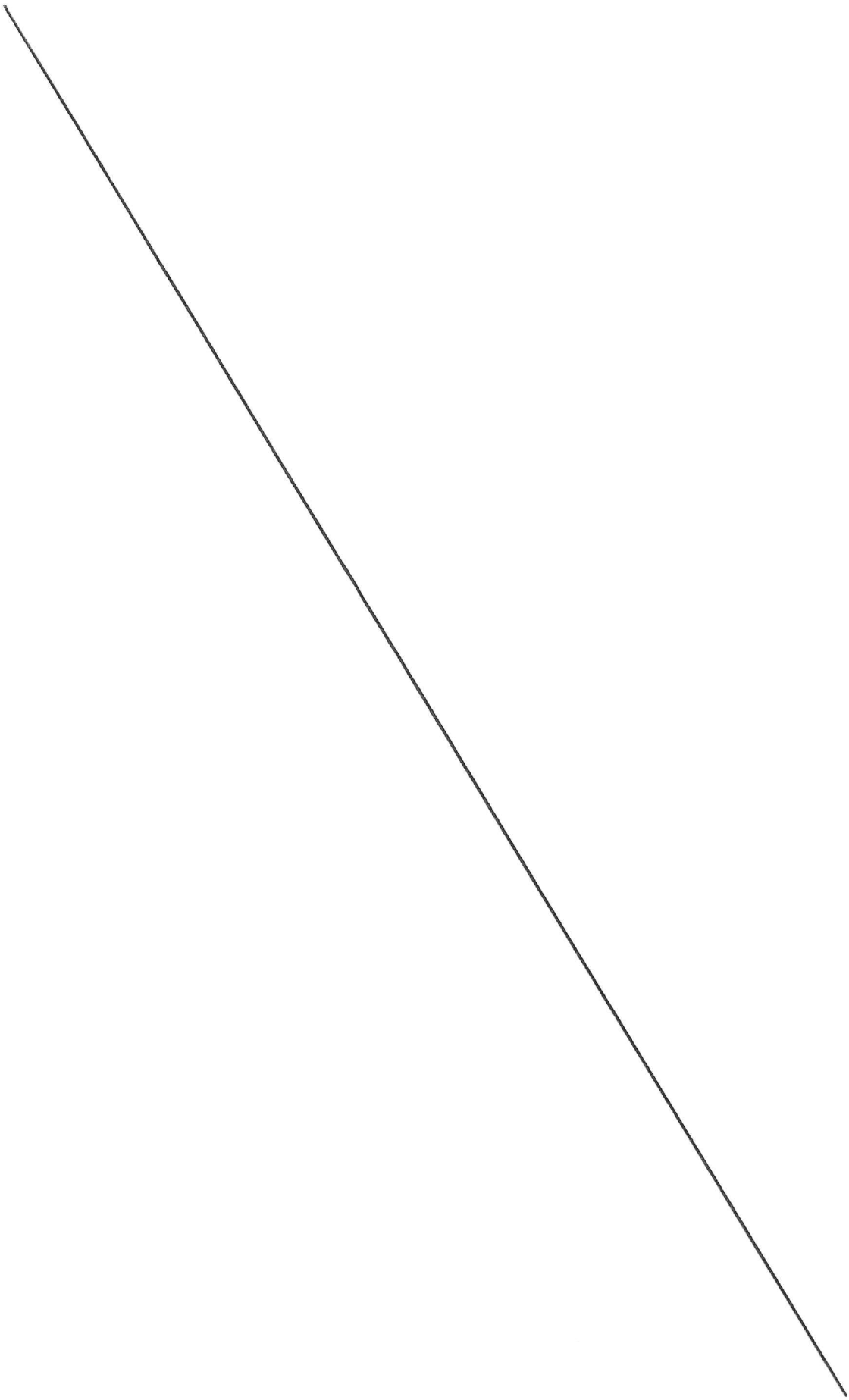
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 27	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SMGFAVO SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au sein du SMGFAVO ;

Vu les statuts du SMGFAVO ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

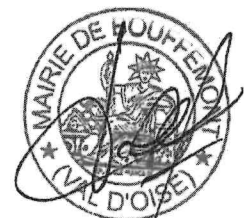
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
DAMIEN	Emilie	Conseiller municipal		Suppléant

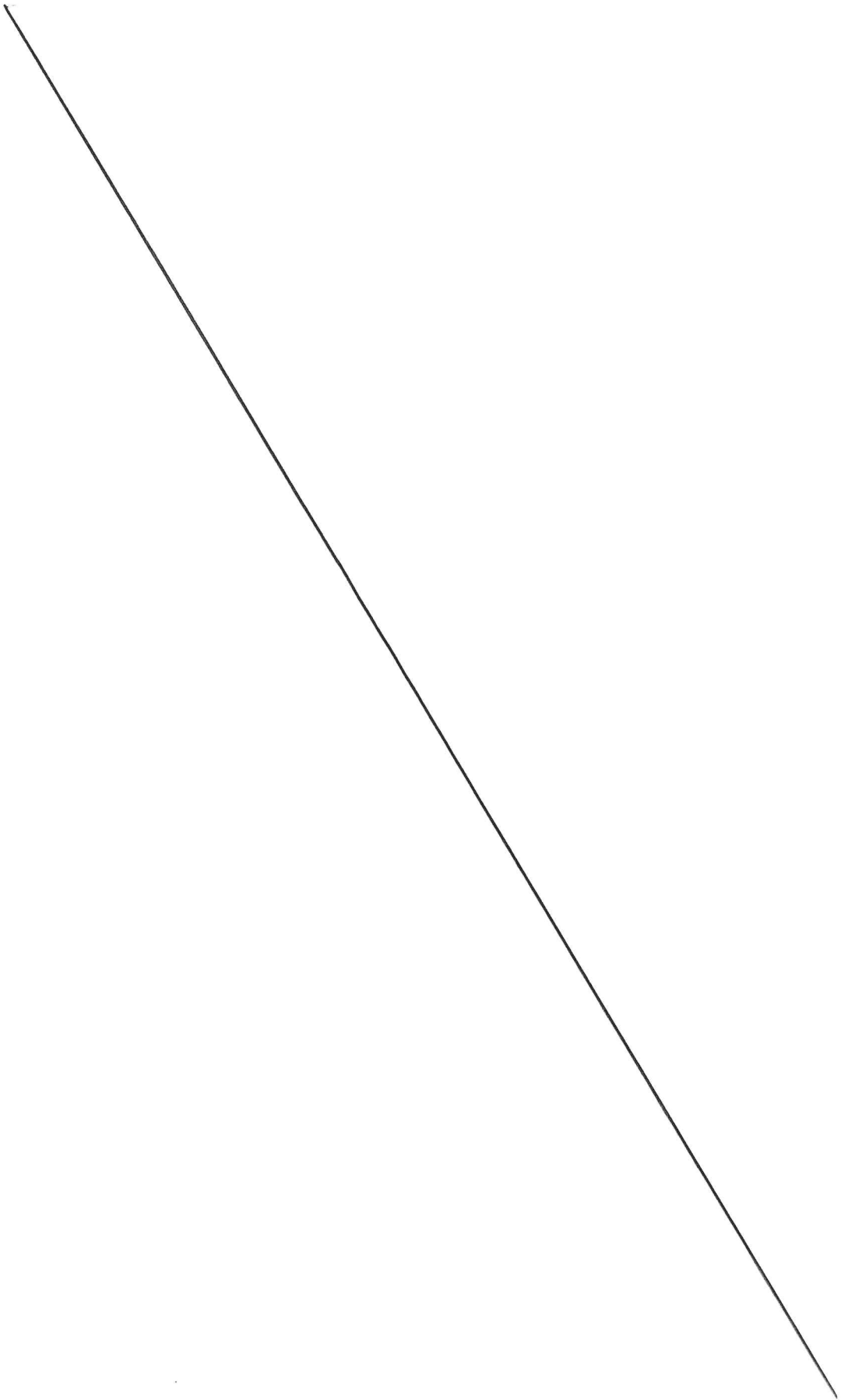
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 28	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES
-------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
Vu les élections municipales de mars 2026 ;
Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger à la au Conseil d'administration de la Caisse des écoles ;
Vu les statuts de la Caisse des Écoles ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
HARTMANN	Benjamin	Adjoint		Titulaire
CHELLALE	Samir	Conseiller municipal délégué		Titulaire
AYMÉ	Marc	Conseiller municipal		Titulaire
MENDES	Sandrine	Adjoint		Suppléant
MARTIN	Audrey	Adjoint		Suppléant

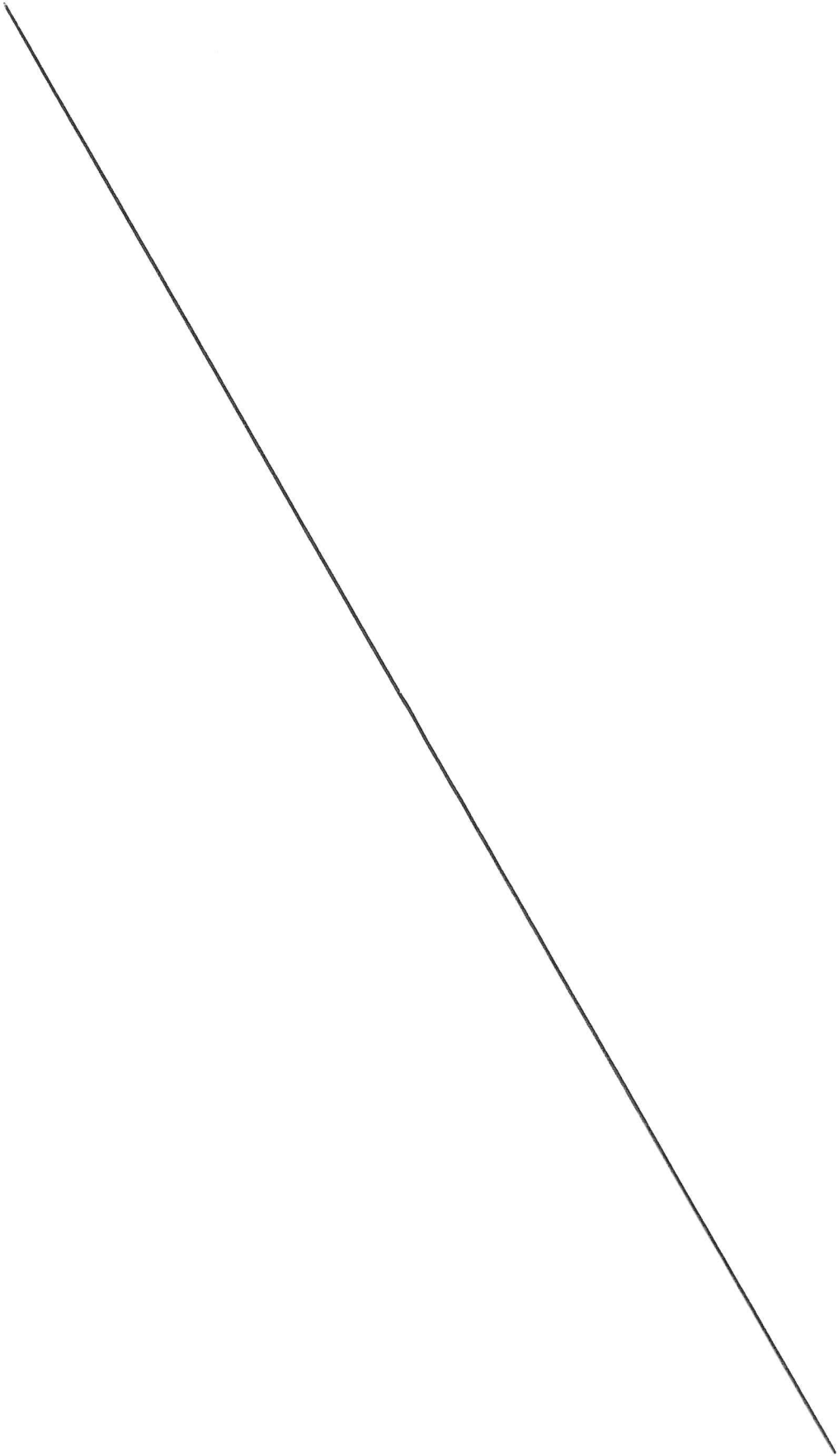
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 29	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
--------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par les dispositions du décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, notamment en ses articles 7 et 8,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de fixer le nombre de délégués du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

FIXE outre le Maire, Président de droit, à 6 le nombre de délégués du Conseil municipal élus en son sein au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

FIXE également à 6 le nombre de délégués nommés par le Maire.

Compte tenu du résultat du vote,
Avec 22 voix pour et 7 oppositions (Mme MERZOUGUI, M. AYMÉ, Mme LENGAGNE, M. COMLAN, M. POISSON, Mme MOREL, M. JEAN LOUIS)

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégués au sein du CCAS, les Conseillers municipaux suivants :


NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE
OKONSKI	Karine	Maire, Président de droit		Titulaire
MENDES	Sandrine	Adjoint		Titulaire
MARTIN	Audrey	Adjoint		Titulaire
BRIEUX	Christèle	Conseiller municipal délégué		Titulaire
VINCETTE	Murielle	Conseiller municipal		Titulaire
GALLIEN	Cécile	Conseiller municipal		Titulaire

PIAZZA	Marina	Conseiller municipal	9 rue Georges Sand - 95570 Bouffémont mpiazza@ville-bouffemont.fr	Titulaire
--------	--------	----------------------	--	-----------

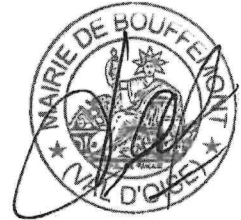
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN



Le Maire,
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Volants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 30	DESIGNATION DE DELEGUE A LA MISSION LOCALE VALLEE DE MONTMORENCY
--------------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts de la Mission Locale Vallée de Montmorency;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger à la Mission locale de la Vallée de Montmorency ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
MENDES	Sandrine	Adjoint		Titulaire
HARTMANN	Benjamin	Adjoint		Suppléant

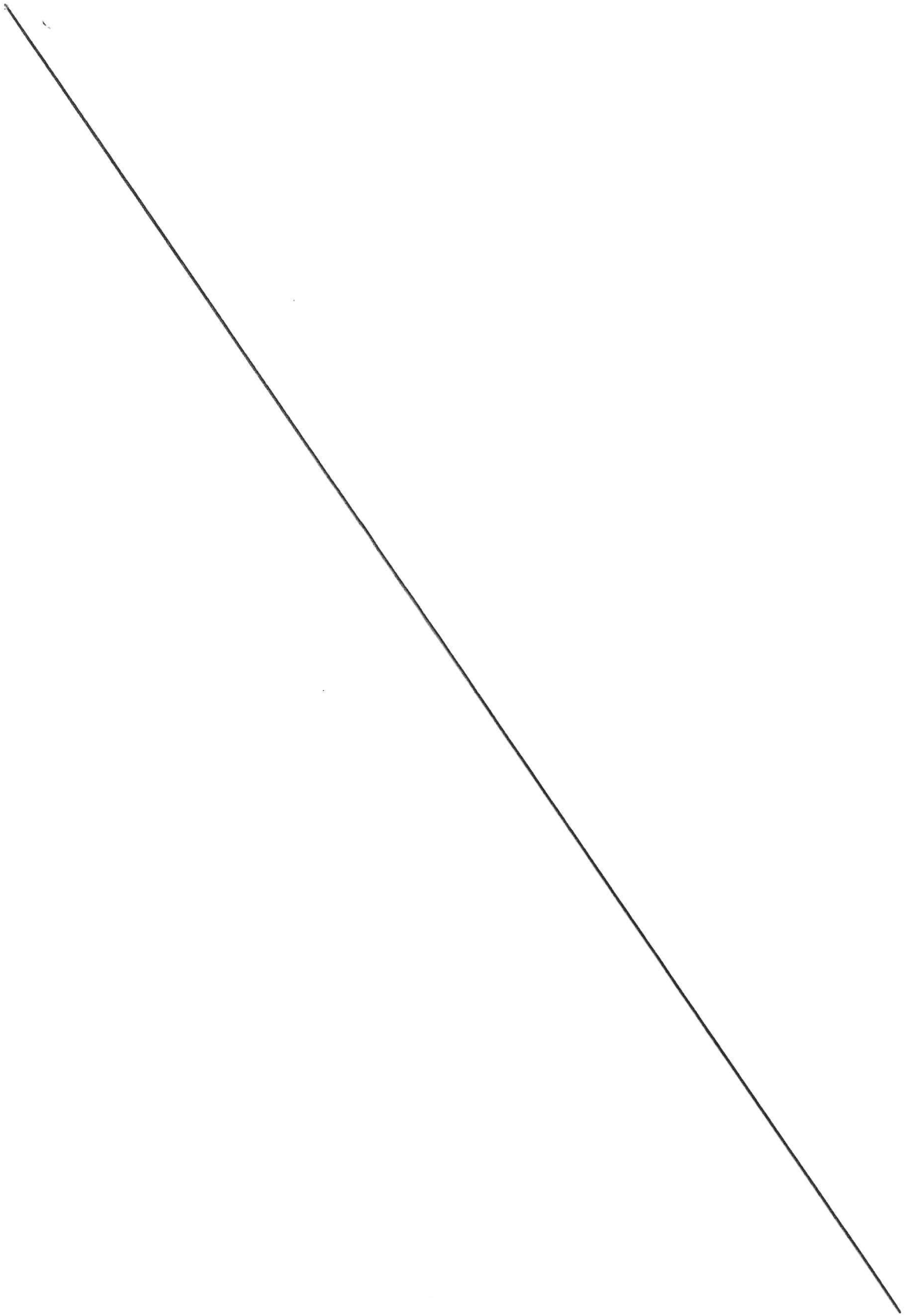
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 31	<p>DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)</p> <p>RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE GYPSE SITUEE SUR LE MASSIF FORESTIER DE MONTMORENCY</p>
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger à la commission locale d'information et de surveillance concernant l'exploitation d'une carrière de gypse située sous le massif forestier de Montmorency ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

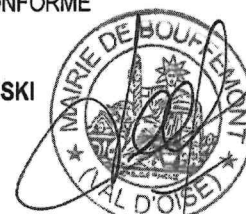
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
GUADAGNIN	Nathalie	Adjoint		Titulaire
DAMIEN	Emilie	Conseiller municipal		Suppléant

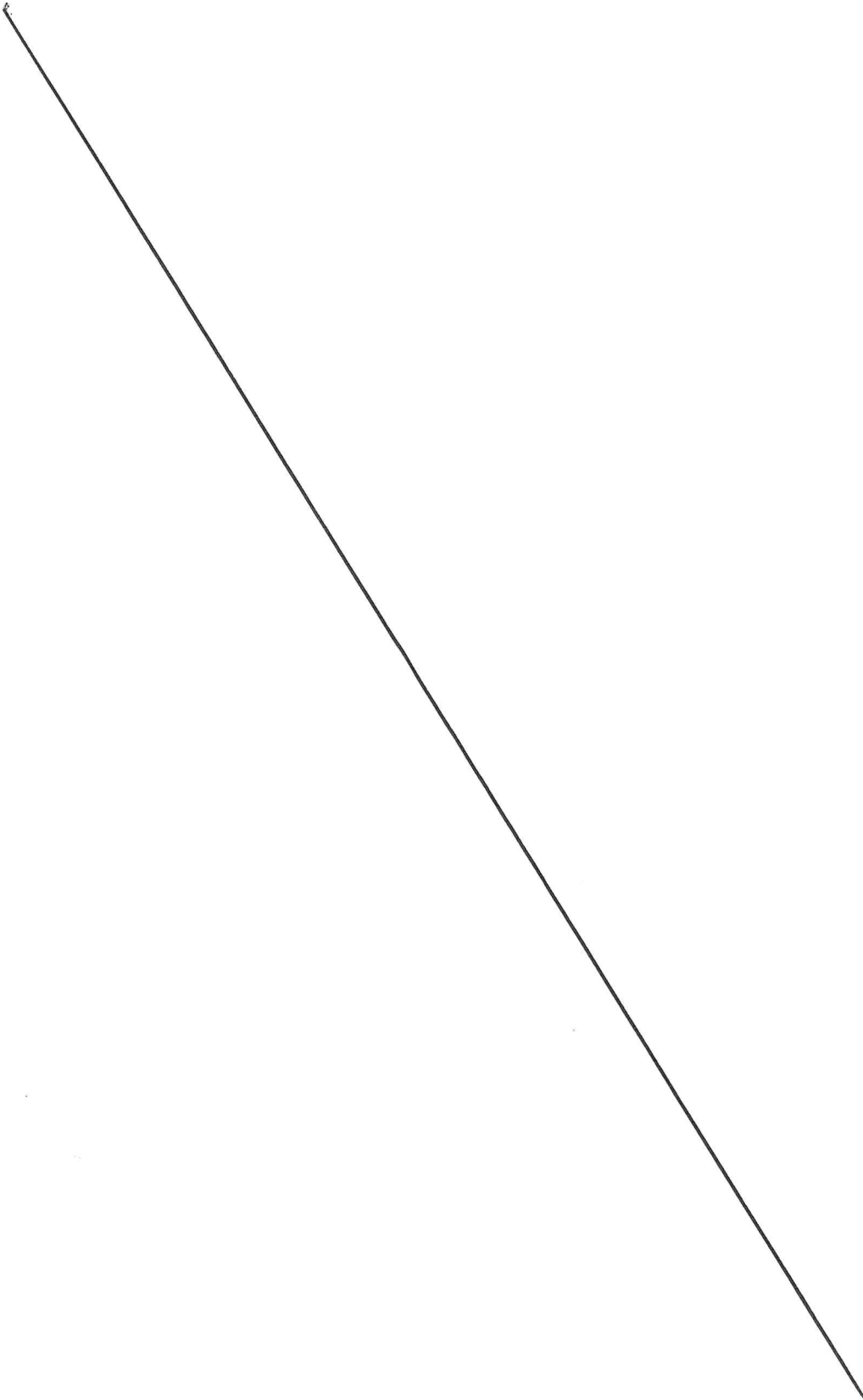
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 32	DESIGNATION DE DELEGUE A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE
--------------	--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger à l'Établissement Public Foncier du Val

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué, les Conseillers municipaux suivants :

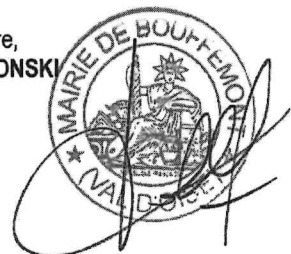
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLÉANT
MAZELLE	Thierry	Adjoint		Titulaire
OKONSKI	Karine	Maire		Suppléant

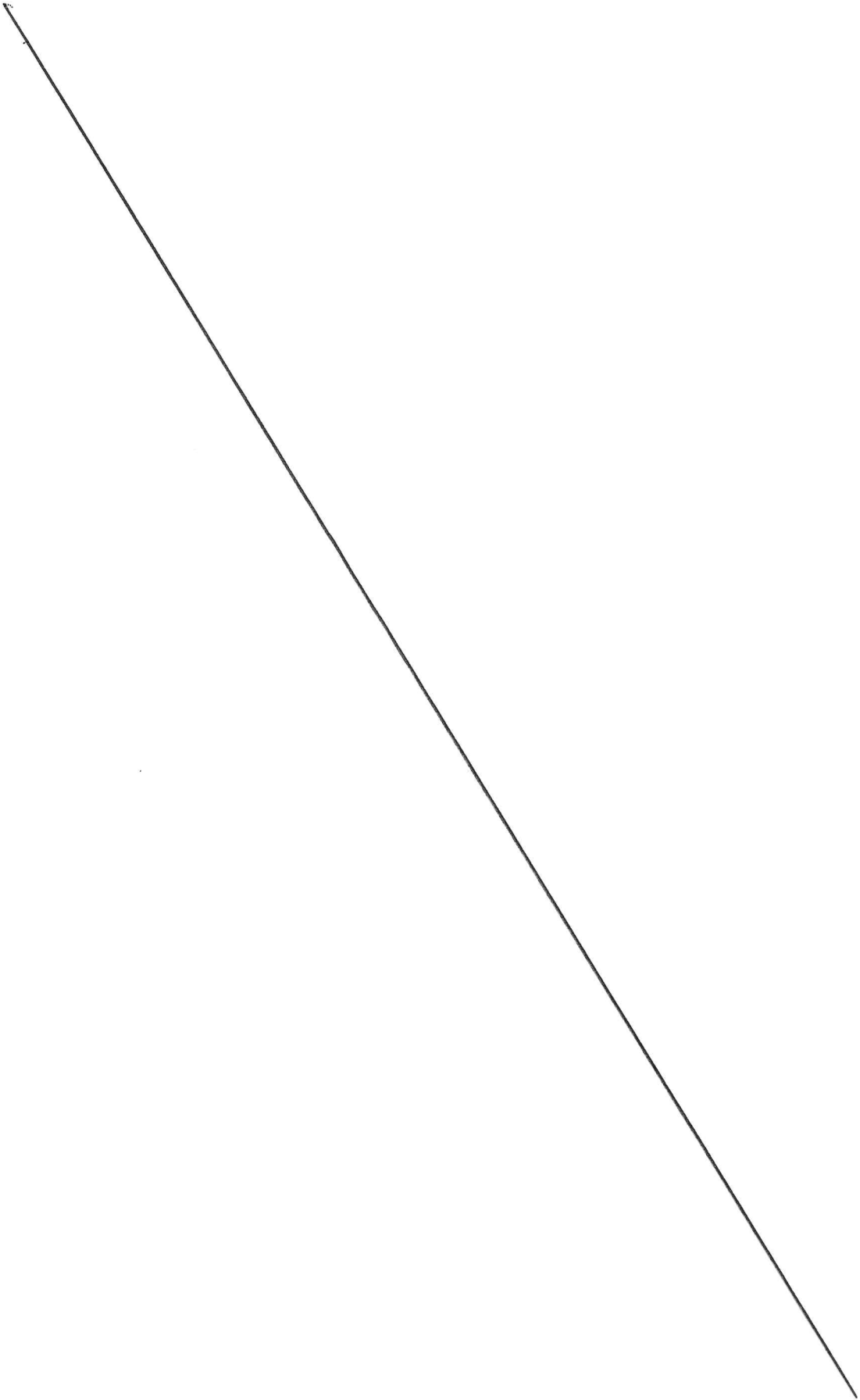
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 33	DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU SIGIDURS
-------	---

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Vu les statuts du Sigidurs ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

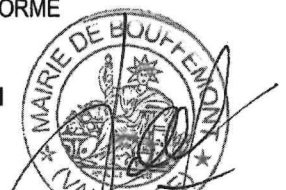
NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE + EMAIL	TITULAIRE OU SUPPLEANT
OKONSKI	Karine	Maire		Titulaire
BELTRAME	Stéphane	Conseiller municipal délégué		Titulaire
MATHIEU	Paul-Patrick	Adjoint		Suppléant
GAUTHE	Laurence	Adjoint		Suppléant

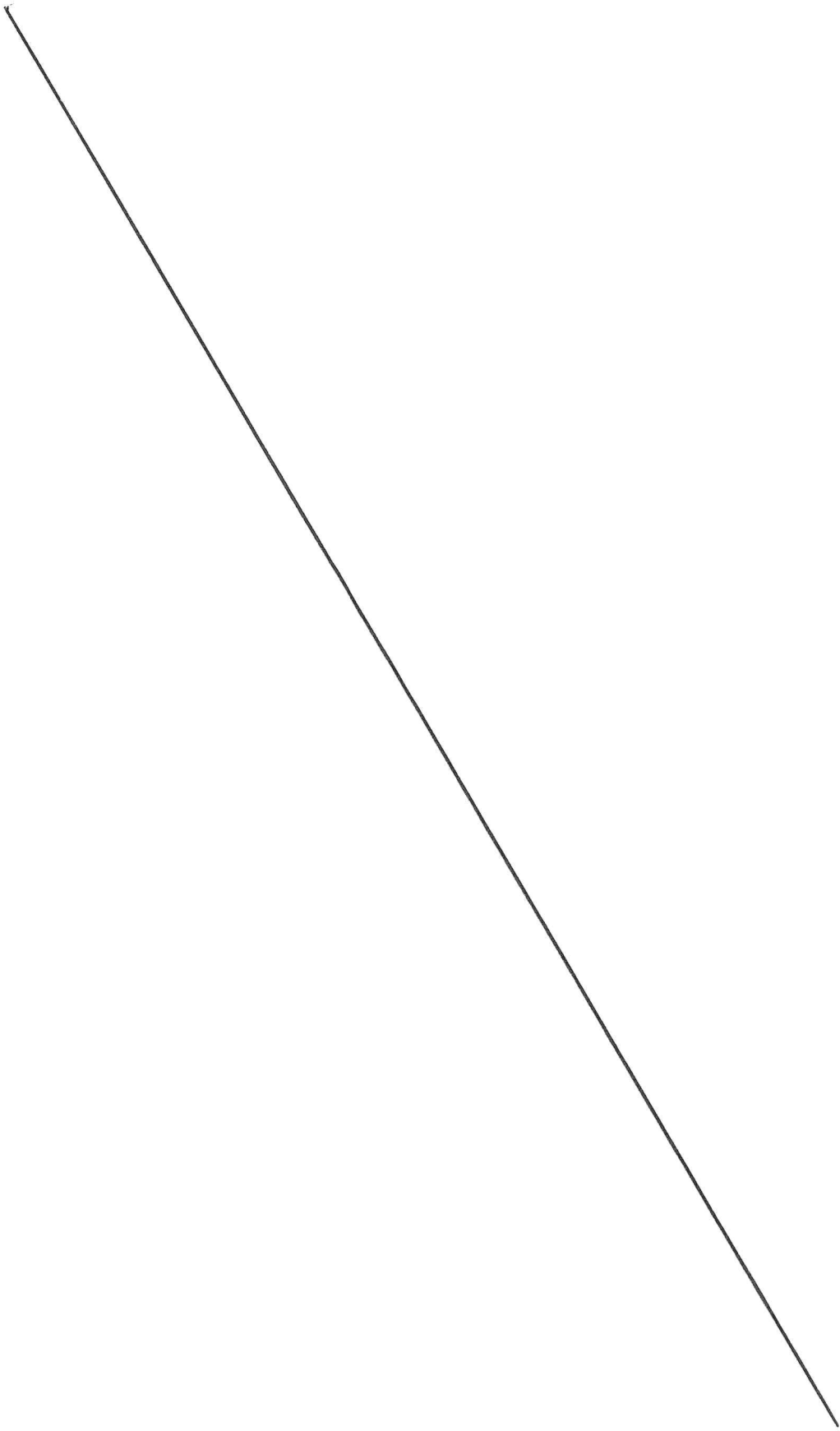
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00,
s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de
Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 34	DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES
-------	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;

Vu les élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués représentant la collectivité pour siéger au sein des commissions communales obligatoires ;

Considérant le souhait de former des commissions communales facultatives chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal ;

Considérant que d'autres commissions pourront être créées, au cours du mandat, sur un sujet et pour une durée déterminée ;

Considérant que ces commissions, conformément au Règlement intérieur, pourront s'ouvrir à des personnes extérieures ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de créer les commissions municipales suivantes :

- Accessibilité
- Sécurité incendie pour le contrôle des ERP
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Urbanisme
- Sport
- Sociale, solidarité, seniors
- Sécurité, tranquillité publique
- Culture et animation
- Finances

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations des délégués au sein de ces commissions.

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et suppléant, les Conseillers municipaux suivants :

Il est précisé que la composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES

COMMISSION ACCESSIBILITE	Titulaires		Suppléants
	Karine OKONSKI		1
	Paul-Patrick MATHIEU		2
	Nathalie GUADAGNIN		3
	Stéphane BELTRAME		4
	Marie-France MOREL	Jocelyn JEAN LOUIS	5

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE CONTRÔLE DES ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)	Représentant communal			
	Titulaires		Suppléants	
	Yannick LE BIGOT		Karine OKONSKI	1
	Nathalie GUADAGNIN		Azedine ZAMIT	2
	Agent communal			
	Titulaire		Suppléant	
Directrice des services techniques		Responsable Patrimoine Bâti	1	

COMMISSION COMMUNALE DU TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES	Titulaires		Suppléants	
	Cécile GALLIEN		Karine OKONSKI	1
	Nathalie GUADAGNIN			2
	Yannick LE BIGOT			3
	Cédric MAHE			4
	Marc AYME			5
	Guillaume POISSON		Jocelyn JEAN LOUIS	6

COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES

COMMISSION URBANISME	Titulaires		Suppléants	
	Karine OKONSKI		Azedine ZAMIT	1
	Nathalie GUADAGNIN		Thierry MAZELLE	2
	Paul-Patrick MATHIEU			3
	Yannick LE BIGOT			4
	Jean-Marc VIGOUROUS			5
	Cédric MAHE			6
	Stéphane BELTRAME			7
	Coralie LENGAGNE		Saliha MERZOUGUI	8
	Marie-France MOREL		Guillaume POISSON	9

COMMISSION SPORT	Titulaires	Suppléants	
	Karine OKONSKI		1
	Audrey MARTIN	Nathalie GUADAGNIN	2
	Samir CHELLALE		3
	Azedine ZAMIT		4
	Emilie DAMIEN		5
	Thierry COMLAN	Saliha MERZOUGUI	6
	Jocelyn JEAN LOUIS	Guillaume POISSON	7

COMMISSION SOCIALE, SOLIDARITÉ, SENIORS	Titulaires	Suppléants	
	Sandrine MENDES	Cécile GALLIEN	1
	Murielle VIINCETTE		2
	Marina PIAZZA		3
	Samir CHELLALE		4
	Christèle BRIEUX		5
	Marc AYMÉ	Saliha MERZOUGUI	6
	Guillaume POISSON	Marie-France MOREL	7

COMMISSION SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	Titulaires	Suppléants	
	Karine OKONSKI	Samir CHELLALE	1
	Azedine ZAMIT	Jean-Marc VIGOUROUS	2
	Nathalie GUADAGNIN		3
	Olivier PERROT		4
	Cédric MAHE		5
	Thierry COMLAN	Saliha MERZOUGUI	6
	Guillaume POISSON	Jocelyn JEAN LOUIS	7

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION	Titulaires	Suppléants	
	Karine OKONSKI	Azedine ZAMIT	1
	Audrey MARTIN	Laurence GAUTHE	2
	Murielle VINCETTE	Christèle BRIEUX	3
	Benjamin HARTMANN		4
	Marina PIAZZA		5
	Samir CHELLALE		6
	Sandrine MENDES		7
	Coralie LENGAGNE	Saliha MERZOUGUI	8
Marie-France MOREL	Jocelyn JEAN LOUIS	9	

COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES	Titulaires	Suppléants	
	Karine OKONSKI	Audrey MARTIN	1
	Thierry MAZELLE		2
	Nathalie GUADAGNIN	Emilie DAMIEN	3
	Azedine ZAMIT		4
	Olivier PERROT		5
	Jean-Marc VIGOUROUS		6
	Thierry COMLAN	Saliha MERZOUGUI	7
Guillaume POISSON	Marie-France MOREL	8	

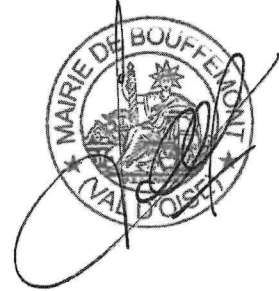
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Emilie DAMIEN



Le Maire
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 35	FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
--------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2123-20 à L2123-24-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de huit (8) Adjointes au Maire ;

Vu les arrêtés en date du 24 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes suivants :

- Nathalie GUADAGNIN
- Azedine ZAMIT
- Sandrine MENDES
- Benjamin HARTMANN
- Audrey MARTIN
- Thierry MAZELLE
- Laurence GAUTHÉ
- Paul-Patrick MATHIEU

Vu les arrêtés en date 30 mars 2026, portant délégation de fonctions aux Conseillers municipaux délégués suivants :

- Christèle BRIEUX
- Samir CHELLALE
- Stéphane BELTRAME

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants ;

Considérant que si, par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58.30% ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23.32% ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité des communes de moins de 100 000 habitants (art. L. 2123-24-1, II du CGCT) : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller. L'indemnité est comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité quelle que soit la taille de la commune (art. L. 2123-24-1, III du CGCT) : en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le maire. L'indemnité des conseillers délégués est toutefois comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

DECIDE avec effet à la date exécutoire de la présente délibération, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués comme suit :

- Maire : 58.30 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 1er Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 2ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 3ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 4ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 5ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 6ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 7ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 8ème Adjoint : 21 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- 1er Conseiller Municipal Délégué : 6 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 2ème Conseiller Municipal Délégué : 6 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 3ème Conseiller Municipal Délégué : 6 % de l'indice terminal de la fonction publique

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

CHARGE la Directrice générale des services de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

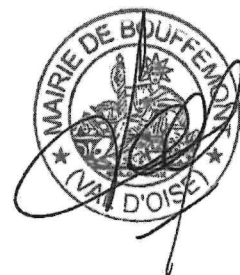
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN



Le Maire,
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 36	REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES ELUS POUR ASSISTER AUX REUNIONS
--------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2123-18-1, L. 3123-19, L. 4135-19 et L. 5211-13, relatifs au remboursement des frais de transport et de séjour engagés par les élus locaux dans le cadre de leur mandat ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local notamment son article 8 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date 21 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de huit (8) Adjointes ;

Vu les arrêtés en date du 24 mars 2026 portant délégation de fonctions et du signature aux Adjointes suivants :

- Nathalie GUADAGNIN
- Azedine ZAMIT
- Sandrine MENDES
- Benjamin HARTMANN
- Audrey MARTIN
- Thierry MAZELLE
- Laurence GAUTHÉ
- Paul-Patrick MATHIEU

Vu les arrêtés en date 30 mars 2026, portant délégation de fonctions aux Conseillers municipaux délégués suivants :

- Christèle BRIEUX
- Samir CHELLALE
- Stéphane BELTRAME

Considérant que le remboursement des frais de déplacement et de séjour engagés par les élus pour se rendre à certaines réunions liées à l'exercice de leur mandat constitue désormais une **obligation légale** ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de remboursement applicables au sein de la commune ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

DECIDE LE :

- Principe du remboursement :

Les élus municipaux (maire, adjoints, conseillers municipaux) représentant la commune au sein d'organismes, comités, commissions ou réunions se tenant **hors du territoire communal** ont droit au **remboursement des frais de transport et de séjour** engagés à cette occasion.

- Conditions d'ouverture du droit :

Le remboursement est accordé lorsque :

- le déplacement est directement lié à l'exercice du mandat électif ;
- la réunion se tient hors du territoire de la commune ou de la commune représentée ;
- les dépenses sont dûment justifiées (billets de transport, factures, tickets, etc.).

- Nature des frais pris en charge

Peuvent être remboursés :

- les **frais de transport** (kilométrage, bus, car, train, etc.) selon les règles fixées par le décret du 3 juillet 2006 précité ;
- les **frais de séjour** (repas et nuitées), sur la base des indemnités forfaitaires applicables aux agents de l'État ou selon remboursement au réel sur présentation de justificatifs.

- Modalités pratiques de remboursement

Les élus concernés complètent un **état de frais** mentionnant :

- l'identité et le mandat de l'élu,
- la date, le lieu et l'objet de la réunion,
- l'itinéraire parcouru et le mode de transport utilisé, et y joignent les justificatifs correspondants.

Le remboursement est effectué dans la limite des barèmes et plafonds réglementaires en vigueur.

- Exclusions

Les réunions ordinaires du conseil municipal tenues en mairie n'ouvrent pas droit à remboursement, sauf cas particuliers (situation de handicap, contraintes familiales, etc.).

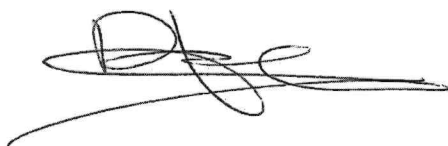
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

CHARGE la Directrice générale des services de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN



Le Maire,
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29 Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00,
Présents : 25 s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de
Votants : 28 Karine OKONSKI, Maire

Présents : Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Absent non excusé : Karine OKONSKI (Maire)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 37	COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU- 2025 – BUDGET COMMUNE
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-17, L.2121-20 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 03 février 2026 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Bouffémont ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Bouffémont ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal, a élu « Madame Nathalie GUADAGNIN, 1^{er} Adjoint » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 687 651,22 €	8 248 495,00 €	9 936 146,22 €
	Recettes réalisées	940 568,93 €	8 718 036,88 €	9 658 605,81 €
	Restes à réaliser	137 356,22 €	0,00 €	137 356,22 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 900 929,26 €	10 368 701,53 €	13 269 630,79 €
	Dépenses réalisées	1 269 615,23 €	7 914 381,16 €	9 183 996,39 €
	Restes à réaliser	428 220,75 €	0,00 €	428 220,75 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-329 046,30 €	803 655,72 €	474 609,42 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 213 278,04 €	2 120 206,53 €	3 333 484,57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	884 231,74 €	2 923 862,25 €	3 808 093,99 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-290 864,53 €	0,00 €	-290 864,53 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	593 367,21 €	2 923 862,25 €	3 517 229,46 €

Le Conseil municipal,
A l'unanimité
Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

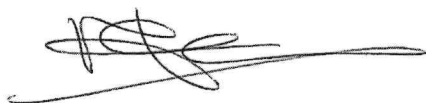
APPROUVE le CFU 2025 de la commune de Bouffémont

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

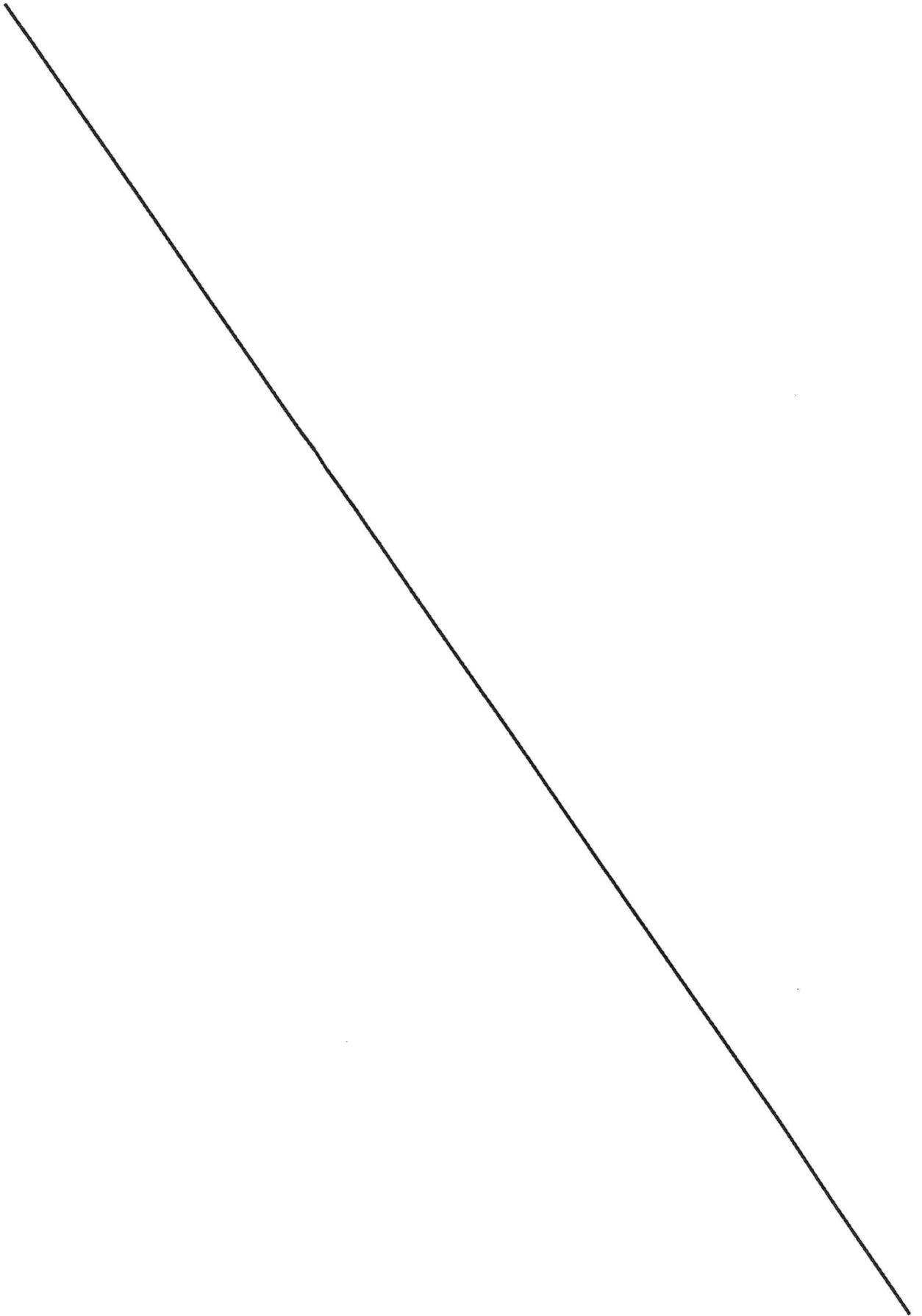
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Emilie DAMIEN



Le Maire
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 38	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025 – BUDGET COMMUNE
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-17, L.2121-20 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 03 février 2026 ;

Vu la délibération n°2026-01 du 19 février 2026 - Affectation anticipée du résultat 2025 ;

Le compte financier unique CFU 2025 fait apparaître les résultats cumulés définitifs suivants :

- Section de fonctionnement – excédent de clôture : 2 923 862,25 €
- Section d'investissement – excédent de clôture : 884 231,74 €

En conséquence, Madame le Maire propose de valider la reprise des résultats définitifs 2025 au budget 2026, comme suit :

Section de fonctionnement,

En recettes au R002 : affectation de résultat 2 923 862,25€ diminué de 750 000,00 € à affecter en section d'investissement soit : 2 173 862,25 €

Section d'investissement,

En recettes au R001 : affectation de résultat : 884 231,74 €

Et au 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 750 000,00 €

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

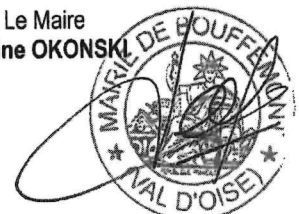
ADOpte l'affectation des résultats définitive telle que proposée par Madame le Maire.

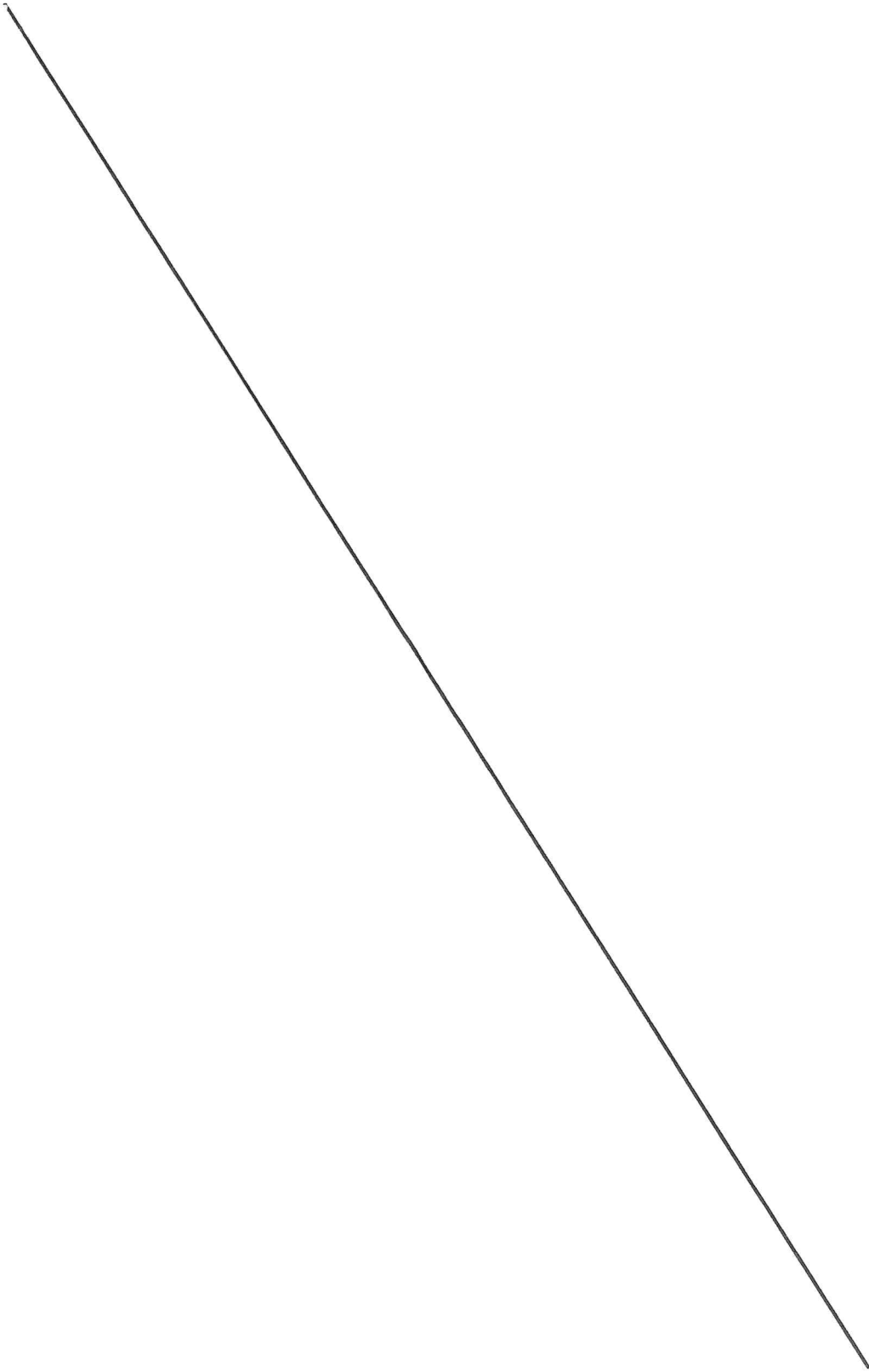
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Emilie DAMIEN

Le Maire
Karine OKONSKI







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 39	CREATION ET COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
-------	---

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Considérant que les textes réglementaires précisent qu'il appartient à l'autorité territoriale, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer le nombre de représentants du personnel, le maintien ou non du paritarisme avec le collège des représentants de l'employeur et le recueil de leur avis ;

Considérant qu'il appartient également à l'autorité territoriale de définir ces mêmes modalités dans le cas de la mise en place d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales prévue à l'article 30 du décret susvisé, est intervenue le 26 mars 2026 à 14h00 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 100 agents, soit 73 femmes (73%) et 27 hommes (27%) ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs ≥ 50 et < 200 , le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5,

Effectifs au 01/01/2026	Nombre de représentants
≥ 50 et < 200	3 à 5
≥ 200 et < 1000	4 à 6
≥ 1000 et < 2000	5 à 8
≥ 2000	7 à 15

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

DECIDE :

ARTICLE 1 :

- De fixer à 3 le nombre de représentants du personnel titulaires du Comité Social Territorial,
- De fixer à 3 le nombre de représentants du personnel suppléants du Comité Social Territorial,

De maintenir le paritarisme numérique :

- De fixer à 3 le nombre de représentant de l'employeur titulaires du Comité Social Territorial,
- De fixer à 3 le nombre de représentants de l'employeur suppléants du Comité Social Territorial,

De recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance,

ARTICLE 2 :

De ne pas instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN



Le Maire,
Karine OKONSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00,
s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de
Karine OKONSKI, Maire

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS

Absents excusés : Thierry MAZELLE (pouvoir à Azedine ZAMIT), Yannick LE BIGOT (pouvoir à Nathalie GUADAGNIN), Cécile GALLIEN (pouvoir à Sandrine MENDES)

Secrétaire de séance : Emilie DAMIEN

N° 40	Mise à jour du tableau des effectifs
--------------	---

Vu le Code général de la Fonction Publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois ;

Compte tenu, des promotions internes, mutation, avancement de grade, reclassement, des départs en retraite convient de créer et de supprimer les emplois correspondants ;

Le Conseil municipal,
Avec 22 voix pour,
6 abstentions (M. AYMÉ, Mme LENGAGNE, M. COMLAN, M. POISSON, Mme MOREL, M. JEAN LOUIS)
et 1 opposition (Mme MERZOUGUI)

Création de poste :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
- 7 postes d'adjoint technique
- 2 postes d'adjoint d'animation

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire,
Emilie DAMIEN

Le Maire,
Karine OKONSKI



